

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 24 MAI 2011

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 16 mai 2011, accompagnée d'un ordre du jour comportant 72 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 19 mai 2011 comportant 1 objet.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 40 présents

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

Présents : Mme C. HOUDART, M. BEUGNIES, M. MARTIN, M. SAKAS, M. DUPONTJ.P., Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Échevins
M. BARVAIS, Président du CPAS

M. BAILLY, M. DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, ~~M. MILLER~~, Mme KAPOMPOLE, Mme COLINIA, M. ROSSI, M. VISEUR, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, M. MANDERLIER, M. LECOCQ, M. MERCIER W., Mme. POURBAIX, Mme MERCIER A.M., ~~M. LAFOSSÉ~~, Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, ~~M. MUZALIA WENDASUBIA~~, Mme NAHIME, Mme BRICHAUX, ~~Mme JOB~~, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, M. JACQUEMIN, M. DUPONT X., M. BRESART, Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, ~~Mme. DEJARDIN~~, MM. TRANCHANT, DUBOIS, Mmes FRANCO, WAELPUT, Conseillers et M. Pierre URBAIN, Secrétaire communal

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mes chers collègues, avec votre autorisation, on entame alors les travaux du Conseil Communal. Tout à l'heure, Mademoiselle la Première Echevine assumera la présidence, si vous le voulez bien. Je me dois d'excuser l'absence de Monsieur MILLER, vous demander de bien vouloir remettre de l'ordre du jour, les points 9, 27, 35, 62, 69 et 72. Le PV de la séance précédente se trouve à la droite de Monsieur le Secrétaire Communal, en l'absence de remarques, ce PV est considéré approuvé. J'en viens aux points de l'ordre du jour, vous m'arrêtez dès qu'il y a questions, interrogations, suggestions.

1er Objet : POLICE - CIRCULATION

a) Abrogation d'un emplacement PMR - Rue Taillie à Jemappes. GEP 6002/JE/137

ADOPTE à l'unanimité - 1^{ère} annexe

b) Réglementation de la circulation et du stationnement - Rues de l'Yser, du Portugal et de l'Eglise à Obourg. GEP 6002/OB/OD

ADOPTE à l'unanimité - 2^{ème} annexe

c) Création d'un emplacement PMR - Avenue du Champ de Bataille à Flénu. GEP 6002/FL/22

ADOPTE à l'unanimité - 3^{ème} annexe

d) Instauration de pistes cyclables - territoire de Mons. GEP 6002/OD

M. Willy MERCIER, Conseiller : C'est à propos du 1^{er} objet d). Donc, on parle de pistes cyclables qu'on va installer, seulement, je voudrais au départ de ce point peut-être faire l'une ou l'autre remarque. Ce sont de nouvelles pistes cyclables qu'on va installer, la manière de les installer, tout ça j'ai déjà eu des réponses en Commission mais moi c'est un petit peu pour parler des pistes cyclables qui existent déjà. Je fais un petit peu référence à ce qu'on a fait à propos des routes, de nouvelles routes qu'on va réaménager et on avait fait un petit peu le topo d'autres routes au niveau de la Ville de Mons qui nécessitaient des améliorations ou que l'on arrange un petit peu mieux. Eh bien c'est dans ce sens-là que je voudrais intervenir. Il existe déjà au niveau de la Ville de Mons toute une série de pistes cyclables mais elles sont parfois dans un état qui n'est plus tout à fait intéressant. Je circulais il y a peut-être une quinzaine de jours, ici en Ville, avec les enfants du Conseil Communal des Enfants qui nous ont très bien emmenés au niveau de la Ville et je me disais « ces enfants reçoivent dans leurs écoles des manières de bien se servir du vélo » et évidemment pour peut-être les inciter à rejoindre leurs écoles à vélo ! Seulement, ça devient réellement problématique sur certaines pistes cyclables de la Ville de Mons qui ne sont pas à mon point de vue toujours parfaitement entretenues, c'est-à-dire qu'il y a les routes à côté, il y a des projections de pierres, de grenailles un petit peu sur ces pistes cyclables et moi qui suis un usager du vélo – je suis derrière mais enfin je suis quand même sur un vélo – je constate que ce n'est pas toujours facile de circuler sur ces pistes cyclables et que très souvent, étant donné ces pistes cyclables qui ne sont pas dans un bon état, on veut en sortir et rouler sur la route. Ce n'est pas tout à fait le but recherché et surtout pour nos enfants qui, s'ils doivent sortir sur la route, courent véritablement des dangers. Je parlais de grenailles, il y a des endroits où vous avez des bordures à descendre et puis en face vous retrouvez une autre bordure pour remonter sur la piste cyclable, et bien on ne veut plus y monter ! Alors, et c'est ce que je voudrais peut-être suggérer, un petit peu à l'image de ce qu'on a fait sur les routes, faire un petit recensement des pistes cyclables qui incombent véritablement à la Ville de Mons et peut-être faire un petit tour sur ces pistes cyclables, je crois qu'à des moindres frais, on pourrait les rendre véritablement plus praticables à la fois pour nos enfants

mais aussi pour les personnes qui veulent se remettre dans le sens de la mobilité, se remettre à rouler en Ville et à vélo. Pour une autre approche, peut-être une approche plus écolo de notre Ville, et bien voilà je crois que ce serait intéressant de voir un petit peu ces pistes cyclables et d'y apporter les aménagements nécessaires. Merci.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Un problème que l'on retrouve donc après M. MERCIER, un problème qu'on retrouve aussi est le suivant, j'en ai parlé à la Commission, quand la piste cyclable est reconstituée grâce à des marquages sur le sol et qu'elle s'interrompt brusquement, à ce moment, que font les enfants arrêtés dans leur trajet plus ou moins protégé, c'est plutôt moins que plus, parce que les enfants qui sont tout seuls à ce moment là, ils se retrouvent sur la route, sur la rue, voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous voulez dire là où il y a uniquement une bande, un marquage au sol ?

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, c'est ça, oui, mais alors à certains moments évidemment c'est mieux que rien mais quand ce sont des enfants...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, je vais vous répondre. D'autres remarques ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, à propos du projet de pistes cyclables, c'est quand même assez extraordinaire. Il y a 35 ans, on a donc eu la malchance d'avoir la logique du « tout béton » donc des ingénieurs des Travaux Publics puis du MET qui ont véritablement cassé notre Ville en créant je dirai des boulevards qui sont véritablement une « saisure » entre l'intra-muros et l'extra-muros. Il suffit de voir la différence avec Tournai pour voir comment ils ont pu conserver leurs espaces verts et leurs boulevards de l'époque pour voir la différence, ce qui me frappe en tout cas ici, c'est que ces pistes cyclables sur les boulevards ne sont pas des sites propres et ça, cela me semble complètement utopique car si on veut une protection, une sécurité, il faut des sites propres. Alors, on me dit que ce n'est pas possible, moi je remarque en tout cas que les allées ou du moins les trottoirs des allées latérales des boulevards ont pratiquement 2 à 3 mètres, alors je propose que si on ne sait pas nous donner des sites propres, on n'a qu'à mettre les vélos sur les trottoirs et je ne crois pas quand on voit le monde qu'il y a sur les trottoirs des boulevards que ça fasse de gros problèmes. Prenons un autre exemple, Avenue des Arbalestriers, on a une très belle, tout le long de la Tour Valenciennoise, une très belle piste cyclable, à la rue des Droits de l'Homme, elle s'arrête. Je ne sais pas où vont les vélos, mais la seule façon pour eux de se promener en sécurité, c'est de se mettre sur les trottoirs et de continuer sur le trottoir et donc là il y a des gros problèmes,

il y a des ruptures de charges et donc je demande qu'il n'y ait plus de ruptures de charges mais surtout que ce soient des pistes cyclables sécurisées. Voilà.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Avec l'autorisation de l'Echevin des Travaux, je voudrais vous dire ceci. D'abord, vos remarques sont justifiées. Moi-même pratiquant le vélo, au Centre-Ville je me déplace en vélo et c'est vrai que ce n'est pas toujours « jojo » et quand c'est mon vélo de course, c'est encore pire. Alors, il y a les pistes cyclables du MET et les pistes cyclables qui relèvent de la Ville. Je ne vais pas faire une hiérarchie entre les deux mais il y a des difficultés dans les deux et sur certains axes importants, on a avec le MET de réelles difficultés ; quand on fait des trajets un peu plus long. Par ailleurs, vous avez mille fois raison, le vélo est un moyen de transport, de délasserment et on a de plus en plus d'enfants d'ailleurs qui pratiquent le vélo. Pour le moment, cette année ci on en est déjà à 457 enfants qui ont passé le brevet cycliste en collaboration avec Pro-Vélo. Quand on a demandé aux enfants un projet « Créer son rêve », ils ont voulu faire un itinéraire vélo St-Symphorien-Mons-Centre-Nouvelles, etc. ceci témoigne aussi de l'attractivité du vélo pour les jeunes. Alors, ce que je suggère avec l'accord de M. l'Echevin des Travaux, c'est ceci : on a une Commission vélo, bien, peut-être que sous son autorité, on pourrait faire une liste de réparations prioritaires dans les pistes existantes, parce qu'il faut être de bon compte, on a maintenant fait beaucoup en matière de trottoirs, l'Echevin pourrait en parler mieux que moi, on essaye de faire un maximum en obtenant des subventions pour un certain nombre de routes, c'est vrai qu'on doit essayer d'améliorer nos pistes cyclables et donc le mieux, sachant qu'il n'y aura pas de miracle, ça ne va pas se faire comme ça du jour au lendemain, mais en tout cas qu'on continue à travailler pour l'amélioration constante, c'est tout à fait légitime et peut-être parce que M. l'Echevin, avec la Commission vélo vous pourriez vous-même d'ailleurs monter sur un vélo, il y a des choses qu'on ne remplacera pas, ne croyez pas que j'oblige certains à se mettre en maillot et d'autres à aller en vélo, ce n'est pas ça mais je parle de monter à vélo pour cette raison. Pas mal de pistes cyclables qui ont été refaites, qui sont neuves, présentent des bordures épouvantables, bon, je ne vais pas dire qui est responsable de quoi mais c'est infernal, je le sais mais ça tient à des pratiques d'ingénieurs, des théories, etc. bon, des retours d'eau, je n'ai jamais très bien compris mais c'est comme ça, en attendant quand on est sur un vélo et si on n'est pas attentif, je dois reconnaître que ça constitue un danger. On ne va pas changer ça malheureusement, c'est très compliqué, mais en revanche, il y a des lézardes, il y a des gravillons, il y a tout ce que vos évoquiez tout à l'heure, M.

MERCIER et Mme et on peut certainement changer. Par ailleurs et j'en termine, la séparation entre la piste cyclable et la voie de circulation des véhicules est une affaire compliquée. L'idéal, c'est d'avoir une piste cyclable totalement séparée. Quand il y a une signalétique au sol, parfois on se croit en sécurité, on ne l'est pas du tout. Parce que ce n'est quand même pas une ligne tracée au sol qui est un facteur de sécurité. Si on mettait des plots comme on l'a fait, ça c'est une catastrophe, notamment pour les motos et même pour les vélos, donc j'ai ordonné qu'on les enlève notamment tout le long de la gare parce que ça c'est vraiment catastrophique. Oserais-je dire qu'il n'y a pas de bonnes solutions, l'idéal c'est d'avoir un site à part, on fait un effort maximum pour ça prend vraiment du temps quand on voit les 500 km de voiries communales que nous avons, la centaine de kilomètres de voiries du MET que nous avons mais forts de votre intervention, si M. l'Echevin l'accepte, peut-être qu'avec la Commission on pourrait poursuivre ce travail, je vous en prie.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, donc j'ai bien entendu votre message et je vais louer un tandem pour faire un tour sur les pistes cyclables avec ma collègue Francine CRUVEILLER de la mobilité et nous pourrons comme ça nous rencontrer compte de ce qui va et de ce qui ne va pas mais...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : en tout cas, pour l'image ce n'est pas mauvais !

M. Marc DARVILLE, Echevin : ... mais un peu plus sérieusement, lorsque vous vous rendez compte que sur une piste cyclable, il y a un trou, une ornière ou un objet qui encombre, vous formez le numéro 0800-92329, souvent dans les 24 ou 48 heures, la zone de proximité va faire la réparation. Pour le reste, nous allons d'ici fin de l'année, début de l'année prochaine, refaire 42 ou 43 rues et évidemment quand on refait une rue, on la refait piste cyclable comprise et lorsque nous avons une ordonnance de police pour marquer une piste cyclable, nous respectons scrupuleusement l'ordonnance de police.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup, oui...

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Un petit complément à propos des pistes cyclables, je comprends bien qu'on ne peut pas faire de miracle mais il y a peut-être des choses simples qui faciliteraient la vie des cyclistes, c'est d'abord que quand il y a des voitures qui se garent sur les pistes cyclables, de donner pour instructions au minimum de donner un avertissement, si pas un procès mais en tout cas ne pas passer à côté sans rien faire et deuxièmement, quand il y a des haies le long d'une piste cyclable, d'intervenir aussi auprès des personnes s'ils ne les taillent parce que je fais du vélo aussi

et quelquefois, on doit se baisser ou descendre de la piste cyclable parce que la haie n'est pas taillée et « bouffe » la piste cyclable et c'est dangereux si on ne le voit pas, on ramasse les branches en pleine figure et cela ne demande pas d'argent de la part de la Ville.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous allons le faire donc on va l'indiquer et on en fera part à M. GARIN. Maintenant, on doit tous plaider aussi pour un changement de comportement à l'égard d'abord des piétons, des cyclistes et des motards. C'est vrai que c'est épouvantable le peu de respect qu'on a et en Ville, puisqu'on peut circuler dans tous les sens, quand on va dans le sens contraire de la circulation automobile, il faut vraiment être très très prudent parce que, outre qu'on se fait klaxonner, mais bon ça c'est secondaire mais parfois... C'est une culture que n'ont pas les gens du Nord du pays, aux Pays-Bas, dans d'autres pays mais on doit insister vraiment à fond pour qu'on puisse respecter les usagers les plus fragiles ou les plus faibles.

ADOPTE à l'unanimité - 4^{ème} annexe

Sortie de M. DI RUPO = 39 présents

e) Réglementation de la circulation et du stationnement - Rue Brunehault à Mesvin.
GEP 6002/MES-4

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Nous passons au petit e)

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Nous avons pu lire dans le dossier qu'à la Chaussée Brunehault, 44% des automobilistes sont en infraction. Un automobiliste sur 2 est en infraction. Alors, bon, j'adore les discours mais si vous ne touchez pas au portefeuille des gens, ils ne changeront pas. Alors, je sais que les radars et les caméras, ça ne fait pas partie d'orbe de la majorité actuelle mais on qu'on mette des radars pendant un mois, je vous assure que les automobilistes, après un mois, ils respecteront. Tant qu'on ne touchera pas au portefeuille des citoyens, ils continueront à être en infraction et donc, ce ne sont pas les petites mesures et les aménagements qui font quelque chose, touchons à leur portefeuille, dans tous les pays progressistes, c'est-à-dire les pays d'Europe du Nord, on est à 30, zone 30 en Norvège, allez en Norvège, aux Pays-Bas, au Danemark et donc simplement pour vous dire, en France il y a des radars partout, tant qu'on ne touche pas au portefeuille des gens, on ne les changera pas !

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Je pense qu'une des mesures, c'est déjà aussi de faire ces dispositifs et de mettre des chicanes, ça ralentit fortement et donc je pense que d'abord il y a des mesures physiques et rien n'empêche après d'avoir des mesures de répression, telles que la pose de radars en sachant très bien lorsqu'on met des radars

à certains endroits, ce sont les riverains de la rue qui sont souvent pris. Pour information mais rien n'empêche de les mettre, ça se fait d'ailleurs régulièrement.

ADOPTE à l'unanimité - 5^{ème} annexe

f) Réglementation de la circulation – rues du Grand Large, Rive Droite du Canal du Centre et Avenue de la Sapinette à Mons. GEP 6002/OD

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Lors de la Commission du Bourgmestre, j'avais demandé de m'éclairer sur la signification des sigles « I.S. » et « P.C. » qu'on retrouve à propos de l'Avenue de la Sapinette et de la Rive Droite du Canal, il me fut répondu que je recevrais l'explication sans tarder. M ; Libiez me l'a envoyée et je le remercie, « I.S. » = itinéraire suggéré pour cyclistes et « P.C. », ça finalement c'est très facile, c'est piste cyclable. C'est surtout important pour préparer une randonnée quand on regarde la carte et qu'on voit PC, IS, etc. Voilà, merci bien M. Libiez.

ADOPTE à l'unanimité - 6^{ème} annexe

2e Objet : Service de Prévention- Transfert subside 2011 « Eté solidaire » au CPAS de Mons. Prévention 12.556

ADOPTE à l'unanimité - 7^{ème} annexe

Sortie de Mme KAPOMPOLE = 38 présents

3e Objet : Approbation du règlement des primes communales à la sécurisation des habitations. Prévention 3.2011.13

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On a été tous choqués, si vous avez au moins 60 ans, on vous qualifie de personne âgée ! Alors, bon, qu'on mette sexagénaire, qu'on mette autre chose mais qu'on mette personne âgée, 60 ans, crac, vous avez une fiche, une étoile, nous trouvons ça indélicat, merci.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Je ne pose pas de question pour le 3 mais je renvoie aux habitants du Grand Mons l'information suivante : il n'y a pas de prime communale pour l'installation d'un système d'alarme, en revanche on peut demander un conseiller en technoprévention de passer voir l'habitation de tout un chacun, afin de la sécuriser et on demande alors M. Limbourg. Voilà, l'information est donnée mais c'est vrai que c'est très très intéressant, finalement.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci pour l'information qui sera relayée aux citoyens.

Mme POURBAIX, Conseillère : Mme la Présidente, juste une remarque, excusez-moi, je sais que je suis hors normes mais je ne peux pas accepter ce que vient de dire M. HAMBYE. Il a peut-être 40 ans, il est hors norme, il a l'air d'une personne âgée, quand je vois Melle MERCIER, elle a beaucoup plus, elle n'a pas l'air d'une personne âgée. Et donc, excusez-moi...

Mme Catherine HOUDART, Echevine : C'est pour ça que je n'avais pas relevé !

Mme POURBAIX, Conseillère : C'est juste une question de mentalité...

Mme Catherine HOUDART, Echevine : C'est une question de philosophie, tout à fait.

ADOPTE à l'unanimité - 8^{ème} annexe

4e Objet : Autorisation de mettre en œuvre une action devant le Tribunal Civil pour une enseigne maintenue en infraction. Contentieux URBA/AN

ADOPTE à l'unanimité - 9^{ème} annexe

5e Objet : Personnel du Service d'Incendie. Vacance d'emplois de sous- lieutenant pompier professionnel : mode d'attribution des emplois. SI

ADOPTE à l'unanimité - 10^{ème} annexe

6e Objet : Service Incendie. Approbation modifications de la convention du 18 novembre 2002 entre la Ville de Mons et l'ASBL Chambord. SI

ADOPTE à l'unanimité - 11^{ème} annexe

7e Objet : Convention avec la Communauté française de mise en conformité des missions du BAM (Musée des Beaux-Arts/Lescarts/Ursulines). Approbation de l'avenant n°2. Culture

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Juste pour un petit rappel. En Commission, j'ai posé une question à ce sujet parce qu'en fait ce point contient quelque chose dont la logique m'échappe un peu. Il s'agit d'une mise en conformité pour trois lieux, Jean Lescarts, qui est fermé, la chapelle du Couvent des Ursulines, qui n'est pas encore ouvert et quelques pièces du BAM. Et pour tout cela, on demande l'engagement de deux conservateurs à temps plein dès 2011. Cela me surprenait, disons lors des Commissions on n'a pas pu me répondre, j'espère bien que si on ne peut pas le faire aujourd'hui, j'aurai cette réponse à ma question, je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Voilà, tout à fait. Permettez-moi tout d'abord de vous signaler que le BAM figure parmi les 5 musées de Wallonie nominés pour les Prix des Musées 2011, je pense que c'est à signaler parce que c'est important et les Prix des Musées récompensent chaque année un musée en Wallonie, un musée en Flandre et

un musée à Bruxelles et donc, je pense que c'est important de le signaler que le BAM figure parmi les 5 musées de Wallonie nominés pour ce prix. Le lauréat se voit décerner la somme de 10.000 euros, donc nous espérons évidemment pouvoir l'être et parallèlement au prix des musées, il y a un prix qui est décerné par le public et donc qui est décerné dans chaque des trois catégories. Donc, je pense que c'est bien à signaler que notre BAM fait aussi parler de lui de façon positive. Voilà. Par rapport à la mise en conformité, c'est le terme utilisé dans le décret du 17 juillet 2002 par le Gouvernement de la Communauté française en matière de reconnaissance muséale. Ce décret distingue d'une part les différentes catégories de musées et les institutions muséales et d'autre part, les différentes catégories de subventions. Il appartient aux responsables des musées qui sollicitent une reconnaissance ou une subvention, de bien cibler leur demande, c'est-à-dire de positionner au mieux leur institution dans l'éventail des possibilités offertes par le décret. En 2008, l'évaluation du contexte muséal nous a conduits vers une demande dite de mise en conformité approuvée par le Conseil communal d'ailleurs le 2 septembre 2008. Les crédits de mise en conformité sont destinés à donner les moyens pour se mettre à niveau au musée qui estime ne pas être en mesure d'obtenir une reconnaissance. Leur finalité est donc de conduire ceux-ci à une demande de reconnaissance au terme du plan de mise en conformité. Ce plan de mise en conformité prend quasiment exclusivement en considération la perspective scientifique liée aux missions muséales prévues dans le décret, à savoir : la gestion et inventarisations des collections, études, communications, conservation, infrastructure, accessibilité, approche des publics. On parle également d'engagement de 2 conservateurs, évidemment l'engagement de ces deux conservateurs se fait dès lors dans le cadre de cette convention puisque nous souhaitons engager un conservateur pour le futur Musée d'Histoire Militaire à la Machine à Eau et un conservateur du patrimoine Unesco qui gèrera les trois sites qui sont inscrits au Patrimoine Mondial de l'Unesco. Voilà Mme PREVOT pour les informations complémentaires de ce terme mise en conformité qui semblait un peu ambigu.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Pardonnez-moi mais je n'ai absolument rien contre la subvention ni pour le BAM, ce qui me gênait, c'est que ces lieux n'étaient pas ouverts et qu'on devait engager ces deux conservateurs à temps plein dès 2011, c'était seulement ce point qui me gênait. Mais je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Simplement parce qu'il y a tout un travail de préparation avant l'engagement de ces personnes pour le suivi des travaux, pour la mise

en valeur des sites, pour la mise en valeur au niveau touristique, des collections, du choix des collections qui vont être exposées. Evidemment, on ne peut pas engager la personne une fois que le site est mis sur clef, il faut l'engager avant pour que celui-ci puisse s'en imprégner et donner sa touche et mettre en valeur ces trois sites là.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : J'ai vu un des conservateurs actuels qui m'a dit que ça va permettre surtout d'achever l'inventaire de l'ensemble des collections muséales montoises, qui est une bonne chose et de lancer la numérisation de toutes les œuvres du patrimoine montois, ce qui est une excellente chose. Donc, on se réjouit tous de cet engagement et de ce subside qui passe de 30.000 euros à 117.500 euros, donc c'est la reconnaissance du pôle muséal montois et donc on s'en réjouit tous.

M. Willy MERCIER, Conseiller : Je vois qu'on reparle de nouveau du musée Jean Lescarts et je voudrais peut-être rappeler à tout un chacun ce qui se passait au niveau du musée Jean Lescarts à la fois pour les personnes déficientes visuelles mais aussi pour les personnes âgées. Cela avait été un des premiers essais d'audio description et Dieu seul sait si l'audio description est à la mode actuellement pour des gens qui ont des difficultés visuelles. On l'a expérimenté au niveau du football et grâce à ça, je me suis un peu réconcilié avec le football et je peux aller suivre des matchs exactement comme les autres. On l'a remis aussi en usage au niveau du cinéma pour aveugles, ce qui nous a aussi réconciliés avec le cinéma où on était complètement perdu parce qu'on ne parvenait plus à suivre convenablement un film. Au niveau des musées, l'expérience avait été tentée déjà au niveau du Musée Jean Lescarts, elle avait été tentée par l'école de Ghlin, le CPESM de Ghlin et les professeurs du CPESM étaient venus réaliser justement ces audio guides, vous arriviez devant un endroit où on expliquait un peu l'historique de cet endroit, on vous expliquait un peu ce que vous pouviez peut-être sentir avec les mains et puis on vous disait, voilà, vous faites 4 ou 5 pas à gauche et vous retrouvez un autre endroit. Pour nous, c'était la liberté et on pouvait suivre véritablement tout ce qui se passait au niveau de ce musée. Je me rappelle être allé avec un ami voyant et finalement, différemment par rapport aux habitudes, c'est moi qui ai pu lui apprendre un certain nombre de choses grâce à cet audio guide. Quand je vais avec Isabelle à l'étranger, je demande toujours au niveau des musées s'il y a ces audio guides, Isabelle voit et moi je lui explique peut-être l'historique, des histoires un petit peu ce qu'on me dit dans cet audio guide. Alors, si on refait renaître ce musée Jean Lescarts, pourquoi ne pas continuer encore ce principe des audio guides et dans la perspective peut-être de Mons 2015 et tout ce qui va se passer et c'est un peu la

demande de toutes les personnes à la fois âgées, je n'ai pas peur de ce mot là et à la fois des aînés disons et à la fois des personnes handicapées visuelles, ce serait peut-être intéressant de lancer cette nouvelle histoire d'audio guide et non seulement pour le Musée Jean Lescarts mais un petit peu pour tout ce qui concerne les musées, tout ce qui concerne les choses que nous, nous n'avons pas la chance de pouvoir voir et que nous pourrions découvrir de cette manière là. Donc, les audio guides, quelque chose d'extrêmement intéressant, peut-être pour les non-voyants mais aussi et croyez-le pour les personnes bien voyantes et pourquoi pas ces audio guides, nous venons de le faire par exemple pour toute une structure ici dans les environs, et bien on a fait ce principe avec les audio guides, c'est extraordinaire, on a une certaine habitude au niveau des Amis des Aveugles, peut-être une rencontre avec les gens qui ont ce type de musée à faire voir aux gens, on peut arriver à faire des choses exceptionnelles, audio guides, merci de prendre ça en considération.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. MERCIER, mais comme vous le dites si bien, les audio guides servent peut-être aux personnes ayant certaines déficiences mais aux autres personnes aussi puisqu'il est parfois très intéressant qu'on nous explique certaines choses par audio guides au lieu de lire des textes qui sont parfois très longs. Vous dire qu'évidemment cette nouvelle technologie sera intégrée dans la valorisation des musées et des nouveaux sites tels qu'ils seront prévus et d'ailleurs, il y aura des bornes qui seront installées dans les lieux publics où la population pourra avec une facilité entendre un descriptif architectural de l'endroit ou historique de l'endroit où elle se trouve, donc il y aura des audio guides ou en tout cas des systèmes similaires qui permettront à tout un chacun de mieux comprendre notre passé ou notre futur, voilà.

ADOPTE à l'unanimité - 12^{ème} annexe

8^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le Centre d'Arts religieux – La chapelle de l'ancien couvent des Ursulines – Approbation de l'avant projet.3^e/5^e E/2009/CONV.ursulines/AP/OS

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : C'est un point qui concerne la Chapelle de l'ancien Couvent des Ursulines. J'ai été revoir ce que je disais le 28 avril 2009, donc il y a deux ans et je vais le citer parce que c'est toujours d'actualité. Je disais exactement : c'est un dossier qui me semble déraiper à peine lancé. En septembre 2007 on a déjà voté pour des échafaudages pour pratiquement 100.000 euros, en 2008, on a voté une convention avec l'auteur de projet pour 600.000 euros, c'est une décision qui a été

annulée par après pour pouvoir justement dépasser ce plafond parce qu'on a jugé qu'on en sortirait pas avec 600.000 euros et aujourd'hui, disais-je c'est-à-dire le 28 avril 2009, on nous demande de nouveau, pour des échafaudages mais cette fois-ci à l'arrière, pratiquement 169.000 euros, à quelques euros près. Si on additionne les trois, on est déjà vite à un million d'euros avant même d'avoir planté un clou, juste pour les échafaudages et l'étude du projet. Cela me paraît un dossier mal parti sur le plan budgétaire, je crois que la première erreur était de l'avoir racheté ce bâtiment à la Province de Hainaut et maintenant on a un chameau sur le dos pour en faire ce qu'on a appelé une artothèque mais quand on a demandé exactement ce que cela était, mais c'est finalement un magasin pour le stockage des œuvres d'art. Bien, deux ans plus tard, nous en sommes à l'adoption de l'avant-projet et ça continue de dérapier parce que le budget qui était prévu pour des travaux cette fois-ci, c'était 7.422.699 euros mais on est déjà et c'est toujours avant d'avoir planté un clou, à 8.424.315 euros, c'est-à-dire avec un dépassement de plus d'un million d'euros avant même d'avoir commencé les travaux. Il ne faut pas demander quand on aura eu les amendements n°s 1, 2, 3 etc... Et, en plus, je trouve qu'on ne sait pas toujours exactement ce qu'on va faire avec ce bâtiment, une réserve d'œuvres d'art bien sûr mais stocker sans accès pour le public, ce n'est quand même pas intéressant malgré le lyrisme qu'on trouve dans ce dossier parce qu'on voit quand les personnes seront à l'entrée, on montre une partie de l'univers mystérieux des réserves. Moi, je trouve ça tout à fait amusant parce que ce dossier est en effet un univers mystérieux et nous, on n'a pas l'intention de s'y aventurer plus loin. Nous allons nous abstenir sur ce point parce que c'est mal parti.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Déjà en 2009, on s'était moqué de nous parce que nous avons déjà voté non et on avait même dit, Mme MERCIER, ancienne Directrice des Ursulines, vous êtes contre la restauration des Ursulines sur un air dédaigneux et suffisant. Alors, ici, on nous demande d'approuver un avant projet pour 8.424.000 euros. Mon collègue vient de me dire qu'on a déjà dépensé un million, on va arriver à un projet de dix millions d'euros avec les avenants, un demi-milliard pour mettre quoi ? Des réserves. Un demi-milliard pour mettre des réserves. Alors, un demi-milliard de francs belges, dix millions d'euros. On y arrivera. Bon, écoutez-nous au lieu de nous interrompre, si vous avez quelque chose à dire, dites-le après. Partout en Europe, les responsables des grandes villes sont conscients de la nécessité de créer des grands musées de ville. A Lyon, le Musée Gadagne, à Liège le Musée Curtius, à Louvain le nouveau Musée Mim, nous nous avons le Musée Jean Lescarts fermé, Musée

Chanoine Puissant fermé et je me souviens petit et je ne suis pas passéiste, il y avait le Musée de la Numismatique, le Musée de la Préhistoire qu'on va créer à Spiennes, très bien et grâce à un étranger, on a convaincu maintenant le Collège de créer un Musée de la Guerre enfin, bon. C'était le projet du Collège d'avant les années 2000, il est revenu et on s'en réjouit. Toujours est-il que 8.424.000 + 1 million d'euros, on va arriver à 9 ou 10 millions d'euros alors qu'on dise 10 millions ou un demi-milliard toujours est-il que pour faire une réserve dans un site qui n'a aucun intérêt architectural, aucun intérêt historique ou esthétique, aucun intérêt patrimonial, nous, on dit non, on dit 10 millions de fois non et nous sommes choqués quand on voit que le Musée Chanoine Puissant est fermé, que le Musée Jean Lescarts est fermé, que le Château d'Havré s'écroule et on investit 10 millions dans quelque chose qui ne sert à rien mais encore plus, regardez le site, vous avez le Musée Duesberg, 33 m et vous arrivez dans l'artothèque. Pour nous et on a raté l'occasion unique de reconcentrer toutes les institutions muséales dans les 33 m qui existent entre l'artothèque et le Musée Duesberg. On aurait eu l'occasion de rassembler, de faire des économies d'échelles, de faire ce que vous faites au niveau de la Ville et du CPAS, c'est-à-dire rassembler en un seul lieu toutes les institutions muséales montoises. On ne l'a pas fait, il y a 33 m qui séparent le Musée Duesberg de l'artothèque, et bien, je vous dirai moi je suis sidéré, voilà et donc nous disons 10 millions de fois non.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Simplement vous rappeler, M. HAMBYE, que la Ville de Mons compte plus de 10.000 œuvres qui sont éparpillées un peu partout et parfois dans des conditions qui ne sont vraiment pas optimales, que ce centre permettra de les réunir en un seul lieu et qu'il y aura des espaces de consultations virtuelles des œuvres donc ce sera quand même quelque chose d'interactif aussi et pas mis sous globe et inaccessible au public. Vous dire aussi que le but de la Ville de Mons est de pouvoir aussi rénover des sites, peut-être un peu plus éparpillés dans le Centre-Ville mais où les personnes pourront également se promener et découvrir notre architecture qui est remarquable et que pour pouvoir rénover des musées qui semblent fermés pour le moment, s'ils sont fermés pour le moment, il faut bien stocker en un lieu pour pouvoir y travailler et pouvoir les rouvrir dans un futur et c'est ce que nous faisons notamment entre autres avec le Musée Jean Lescarts qui connaîtra une rénovation vraiment importante et une mise en valeur de notre patrimoine et aussi avec le Mont-de-Piété et avec le Centre d'Interprétation de St-Georges et n'oubliez pas aussi qu'il y a un financement, c'est subsidié à 90% par l'Europe. Voilà pour votre information.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mmes POURBAIX, NAHIME, BRICHAUX, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, HOUDART

5 NON : MM. BAILLY, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE

5 Abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, MM. TRANCHANT, DUBOIS, Mme FRANCO

ADOpte - 13^{ème} annexe

9^o Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le Centre d'Arts religieux – Rénovation sélective des façades – Travaux – Approbation des conditions du marché.

SOUS RÉSERVE 3^e/5^e E/2011/CONV. Façades/OS

REMIS

10^o Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Espace Grand Place et Patrimoine UNESCO – Valorisation d'un patrimoine mondial : les minières de Spiennes – Travaux de construction du Pavillon d'accueil et de ses accès directs – Détermination du mode de passation, approbation de l'avis de marché reprenant les conditions de sélection qualitative et approbation des conditions de marché.

SOUS RESERVE 3^E/5^E E/2011/CONV. Spiennes-Pavillon

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simple question : est-ce qu'on va voir, au niveau de la scénographie, des explications polyglottes, en plusieurs langues ? Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Evidemment ! Bien entendu, yes, ja....

ADOpte à l'unanimité - 14^{ème} annexe

11^o Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Espace Grand Place et Patrimoine UNESCO – Projet de réaménagement global des voiries avec renouvellement de l'égouttage et de l'éclairage public – Réalisation d'une liaison souterraine entre le Palais de Justice et son extension à la rue de Nimy – Approbation de la Convention entre la Régie des Bâtiments et la Ville de Mons relative à l'intervention financière de la Régie des Bâtiments sur les travaux d'égouttage liés à la construction du tunnel. 3^o/5^o Convention financière RB-VM

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Est-ce qu'on a un délai d'exécution des travaux sur la rue de Nimy ? Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : M. DARVILLE...

M. Marc DARVILLE, Echevin : Oui, nous avons un délai d'exécution.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Question précise, réponse précise.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Nous devrions, Mme la Présidente, commencer les travaux juste après la Ducasse, nous venons juste de désigner l'adjudicataire donc au sein du Collège, la Région wallonne doit maintenant entériner cette désignation. Dès que la Région wallonne aura entériné la décision, je fais une réunion avec tous les commerçants, avec les riverains, on explique le phasage exact ; on ne peut pas le faire tant que la Région wallonne a officiellement entériné notre décision, il devrait y avoir pour une bonne année de travaux intenses.

ADOPTE à l'unanimité - 15^{ème} annexe

12^o Objet : Association Intercommunale du Bois d'Havré. Assemblée générale le 16.6.2011 – Ordre du jour. Approbation des points 2 à 9. Gestion f. IBH/AG16.6.11 CDLD/PQ/LG

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Donc, on nous demande d'approuver l'ordre du jour, j'interviens ici pour surtout souligner les résultats négatifs de l'Intercommunale. Le résultat de l'exercice de l'année dernière était de 42.000 euros, le résultat de cet exercice 2010 est de 14.917 euros et donc, en fait les coupes de bois sont de 55.675 euros mais les charges d'exploitation comme il n'y a pas de personnel, il faut savoir que c'est une intercommunale qui n'a pas de personnel, c'est la rémunération des administrateurs + les charges sociales et donc là, on a des rémunérations qui dépassent les revenus, ce qui veut dire qu'après avoir eu un comportement de fourni pendant 30 ans, l'intercommunale joue les cigales, elle puise dans son fonds de réserve. J'ose espérer qu'on va redresser la barre très rapidement, merci.

M. Marc DARVILLE, Echevin : M. HAMBYE, chers collègues, si vous étiez venu à la « toutes commissions », nous avons expliqué clairement, je vous le concède que ce n'est pas toujours clair à comprendre, moi-même j'ai dû avoir une leçon de mon collègue Bernard BEUGNIES, donc nous sommes passés en comptabilité patrimoniale, donc nous, malheureusement c'est comme ça, nous n'avons aucune dette, l'intercommunale se porte bien, tous les investissements nous les payons cash et après, nous les amortissons. Ce qui veut dire que, en termes de comptabilité patrimoniale, ils sont déduits deux fois. En termes de cash flow, lorsque j'ai repris l'intercommunale en 2006, il y avait, de mémoire comme ça, +/- 600.000 euros sur les comptes. En 2010, où nous avons clôturé les comptes, il y avait +/- 740.000 euros et plus de 160.000 euros

d'investissements avaient été faits. Donc, sur l'année 2010, il y a un cash flow supplémentaire de 30.000 euros, donc c'est une intercommunale qui se porte excessivement bien, nous avons augmenté le cash flow de plus de 140.000 euros, nous avons réévalué sa valeur intrinsèque en 2010 de plus de 1 million d'euros et l'intercommunale n'a aucune dette. Elle ne paie aucun employé, les seuls vraiment à travailler, ce sont les administrateurs. Nous avons déjà essayé de regarder pour peut-être avoir moins de réunions, il y a deux comités de gestion par mois et 6 à 7 C.A. par année mais l'engagement d'un employé serait largement supérieur aux jetons de présence des administrateurs qui travaillent, qui travaillent énormément et ce qui n'empêcherait pas qu'il faudrait quand même faire des C.A., des A.G. et donc il y aurait quand même des jetons de présence. Donc, c'eut un peu démagogue, je trouve de dire que les jetons de présence appauvrissent l'intercommunale, non, en cash flow, nous avons augmenté nos liquidés, nous avons payé tous nos investissements cash et nous avons réévalué la valeur de notre société. Si toutes les sociétés commerciales se portaient aussi bien que cette intercommunale, si toutes les intercommunales avaient un équilibre financier comme celui-là, je crois que ce serait que du bonheur pour tout le monde. Mais, je vous le concède, en première lecture, on pourrait croire qu'il y a un déficit structurel mais je tenais quand même à vous rassurer là-dessus.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Ce n'est que l'ordre du jour avec les points qui seront inscrits à l'Assemblée Générale, donc ici il n'y a pas de souci, on va voter le point mais on discutera plus en avant à l'Assemblée Générale du 16 juin. Merci.

ADOpte à l'unanimité - 16^{ème} annexe

13^e Objet : CPAS Mons – Comptes annuels - exercice 2010. Approbation. Gestion financière

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : C'est quand même le compte du CPAS que nous présentons plus tôt que d'habitude étant donné que nous avons changé de logiciel comptable au 1^{er} janvier 2011 et que nous avons donc une reprise de toutes les données antérieures qui devait être réalisée dans la 2^{ème} quinzaine du mois de mai, c'est la raison pour laquelle nous sommes un peu en avance. Je tiens quand même à préciser que le compte du CPAS présente un boni budgétaire de 3.094.000 euros ; que l'intervention communale n'a pas changé : 11.270.000 euros mais qu'il n'y avait plus d'intervention de la Ville pour la couverture du déficit de la MRS qui se montait l'année précédente à 500.000 euros. Alors que faut-il retenir du compte ? D'une part, qu'il y a une

augmentation du coût du personnel par rapport à 2009 de près de 5,38 % ; d'une part, la moitié de cette augmentation est due à l'indexation et l'évolution de carrière, l'autre moitié, notamment, une augmentation au niveau du Service social, c'est là que nous avons la plus grosse augmentation au niveau du personnel mais c'est là aussi qu'il y a eu la nomination de 15 Assistants sociaux et d'une dizaine d'agents administratifs, tout cela pour une augmentation de dépenses de près de 400.000 euros pour ces nominations. En frais de fonctionnement, c'est important de signaler que nous avons une diminution par rapport aux comptes précédents, de 4,75 %, cela veut dire que les travaux de gestion et les exercices d'économie réalisés sont porteurs. Les dépenses de transfert, dépenses de transfert, cela veut dire l'aide sociale surtout, avec une augmentation des dépenses en revenus d'intégration de 7,5 %, cela veut dire quand même qu'au niveau du coût du revenu d'intégration, il y a toujours une augmentation et je vous signale qu'il y a toujours 35 % de cette augmentation qui n'est pas subsidiée. La dette a augmenté de 27 % suite aux travaux notamment à la MRS d'Havré puisque les charges de cette MRS au niveau Investissement est de 1.500.000 euros. Ce qui est important aussi de signaler c'est que nous avons une grosse augmentation des recettes de prestations, le fait d'être dans cette nouvelle MRS qui est maintenant complète et qui tourne à 100 % de capacité, nous avons 20 % d'augmentation de recettes supplémentaires et la situation aussi à souligner des services d'aide aux familles et des repas à domicile où nous avons des augmentations des recettes de 49 % pour les aides aux familles et de 18 % pour les repas à domicile, ce qui veut dire que ces deux services qui étaient avant déficitaires sont maintenant quasi à l'équilibre. Tout cela pour vous dire que ce qui est important c'est que nous avons reconstitué un fonds de réserve à l'ordinaire de 3.143.000 euros qui seront bien évidemment bien nécessaires pour le travail budgétaire qui commencera évidemment au mois de septembre. Voilà la petite communication courte et synthétique que je comptais quand même faire sur le compte du CPAS.

Mme HOUDART, Echevine : Merci, Monsieur le Président. Moyennant toutes ces informations qui ont été données, je suppose que le vote ne change pas.

Sortie de M. BARVAIS = 37 présents

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mmes NAHIME, BRICHAUX, M. TONDREAU,

Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELPUT, HOUDART

3 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE – 17^{ème} annexe

Entrée de M. BARVAIS = 38 présents

13° Objet bis : Proposition de motion relative à la lutte contre l'homophobie. Point inscrit à la demande de M. le Conseiller communal Christophe DUBOIS. Cabinet du Bourgmestre.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : J'en arrive au point 13bis qui est la proposition de motion relative à la lutte contre l'homophobie sur le territoire de la Ville de Mons déposée par le Conseiller Christophe DUBOIS. Chacun d'entre vous a reçu la proposition de motion, voulez-vous que j'en donne lecture ou pas ?

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Je peux la présenter si vous voulez ?

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Vous avez envie de la présenter Monsieur DUBOIS ?

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Oui

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Je vous cède la parole parce que c'est demandé gentiment ...

M. DUBOIS, Conseiller : Quelques petits mots pour expliquer dans quel cas on dépose cette motion qui ne vient pas de nulle part et qui n'est pas une revendication nouvelle. Le 15 mai dernier, à Bruxelles, s'est déroulée « la Belgian Pride » qui a rassemblé quelque 50.000 personnes autour de la revendication de l'année qui était justement la lutte contre les violences homophobes. Le 17 mai dernier était la Journée Mondiale de Lutte contre l'Homophobie. Si ces questions semblent d'actualité, ce n'est pas du tout neuf, parce que le mouvement en faveur des droits des personnes homosexuelles a débuté à la fin des années 60. On sait tous qu'on vit dans un pays qui est déjà allé très très loin en faveur des droits des personnes homosexuelles mais il reste encore des écueils très importants. Le premier et qui n'est pas des moindres est le taux de suicides très important chez les jeunes filles et les jeunes garçons homosexuels. On sait ainsi que 25 % des suicides chez les jeunes garçons entre 15 et 24 ans seraient liés à leur orientation sexuelle. Ce taux est de 10% chez les jeunes filles. Le deuxième écueil est, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, la violence qui est faite aux personnes homosexuelles et qui reste encore très ignorée du grand public. Selon des témoignages

qui nous reviennent de citoyens victimes à Mons de ce genre de violence, c'est essentiellement la gêne et la honte qui les empêchent de faire connaître ce qui leur arrive. C'est à ce propos-là que ECOLO intervient et qu'on demande un travail de terrain au plus près des citoyens et donc, au niveau communal. Voici donc le texte de la motion que vous m'avez proposé gentiment de présenter :

Le conseil communal de Mons, réuni en séance publique,

Considérant qu'à Mons comme ailleurs, les violences homophobes sont une bien triste réalité ;

Considérant qu'il est utile, dans le cadre d'une Société harmonieuse et épanouie, d'organiser des actions de sensibilisation à l'égard de la population et particulièrement à l'égard des adultes de demain ;

Considérant que face à la violence, trop souvent des personnes LGBT ne savent pas comment réagir, ne connaissent pas les moyens qui sont à leur disposition pour pouvoir se défendre face à des agressions ;

Considérant que des actes homophobes peuvent avoir de grandes répercussions dans la vie des personnes concernées, renforçant leur solitude, n'aidant absolument pas à assumer qui ils sont et qui elles sont;

Considérant qu'il est dès lors très important pour elles et eux de savoir à qui en parler et de se faire entendre;

Considérant que cette réalité est ignorée car, bien souvent, les victimes ne portent pas plainte. Cela s'explique parfois par la gêne, par le souhait de préserver sa vie privée, par la crainte des représailles, par la crainte de devoir livrer des détails ou parce qu'ils pensent que certains policiers, ne vont pas bien les recevoir ;

Vu la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination ;

Vu le caractère intolérable de toutes formes d'agression;

Vu que des circonstances aggravantes sont prévues par la loi afin de condamner plus sévèrement les auteurs de certains crimes ou délits lorsqu'un des mobiles du délit est la haine, le mépris ou l'hostilité à l'égard d'une personne en raison de son orientation sexuelle ou de son identité de genre;

Vu la difficulté des personnes LGBT à porter plainte;

La Ville de Mons s'engage à:

1° à initier dans ses domaines de compétences, des initiatives visant à lutter contre l'homophobie et par des actions de sensibilisation et d'information ;

2° d'accrocher le drapeau arc-en-ciel au balcon de l'Hôtel de Ville chaque 17 mai, Journée Mondiale de Lutte contre l'Homophobie.

Enfin, le Collège des Bourgmestre et Echevins rendra compte des initiatives prises lors du Conseil Communal précédant le 17 mai 2012.

Je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci, Monsieur le Conseiller. On vous l'a bien dit le Collège prendra compte des initiatives prises lors du Conseil communal qui précédera le 17 mai, date qui a été déclarée « Journée contre l'Homophobie ».

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Merci, Madame la Présidente, le Groupe MR n'est évidemment pas dérangé de soutenir une motion contre l'Homophobie, la liberté des uns s'arrêtant là où celle des autres commencent. Nous sommes d'ailleurs convaincus qu'il est important de lutter contre toutes formes de discrimination et le Conseiller DUBOIS a présenté le sujet avec beaucoup d'à propos-propos, je l'en remercie d'ailleurs. Cependant, je m'interroge sur les termes de la motion, je lis : Considérant qu'à Mons les violences homophobes sont une bien triste réalité. Par ailleurs, les mots « agression, violence » sont utilisés à plusieurs reprises. En outre, les mots « meurtre, viol, harcèlement, haine, mépris, hostilité » figurent dans cette motion. La motion renchérit encore en disant : vu le caractère intolérable de toutes les formes d'agression ... Moi, cela pose questions, soit il y a des violences homophobes à Mons et je n'en suis pas au courant, je souhaiterais qu'on en informe éventuellement le Conseil, soit il n'y en a pas et dans ce cas, je pense qu'il faut ôter de la motion toute référence gratuite sous prétexte de faire peur à nos concitoyens de manière totalement gratuite. J'ai fait des recherches sur le Net, mais je vous assure, je n'ai rien trouvé « Violences homophobes », cela ne donne rien, je dirai bien rien du tout ni à Mons ni ailleurs en Hainaut sauf peut-être sur le site ECOLO où on retrouve la motion dans son intégralité, je suppose que c'est une information à la population. J'ai aussi dû m'investir pour connaître la signification des initiales LGBT, ce n'était pas expliqué dans la motion, je vous en fais part, cela veut dire : lesbienne, gay, bisexuels et Transsexuels. Cela me paraît plus clair en le disant. En plus comme on parle d'homophobie, je me suis aussi intéressé au mot « hétérophobie » qui désigne tantôt le refus agressif d'autrui dont le racisme ne serait d'ailleurs qu'un cas particulier, tantôt dans une seconde acception, l'hétérophobie fait le pendant à l'homophobie et désigne l'hostilité à l'égard des hétérosexuels. Mais, ce concept, je vous l'accorde, est critiqué par certains homosexuels comme servant de justification à l'homophobie, cela devient un peu compliqué. Leur

principal argument étant que contrairement à l'homophobie, l'hétérophobie mais je parle, n'a jamais provoqué d'atteinte à l'intégrité physique ou morale des hétérosexuels. J'ai failli me tromper, enfin, pourquoi pas une motion dans ce sens-là aussi. Bref, le groupe MR, dans sa grande sagesse, s'alliera au Collège même s'il nous semble que le sujet soit traité avec beaucoup trop d'exagération et surtout de la dramatisation. Lorsqu'il s'agit de lancer une bouteille à la mer, je peux comprendre qu'il faut être tragique peut-être pour mieux interpeller sans doute les uns et les autres. Peut-être aussi sujet de campagne 2012, je m'interroge. Je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. LECOCQ. Le CdH souhaite aussi s'exprimer ?

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : En fait, je suis un peu étonnée parce que la motion nous a été proposée par le groupe Ecolo et la majorité, donc revue ensemble, on a analysé la motion hier et je suis étonnée qu'elle refasse des problèmes dans la majorité aujourd'hui, ça m'étonne un peu, merci.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Oui, parallèlement à la motion, je crois qu'il est quand même important de répéter tout ce qui est déjà fait sur Mons, parce que bon, la problématique de l'homophobie, on ne la découvre pas ici maintenant, je crois qu'il est quand même important de signaler qu'on a créé à Mons un service de l'égalité des chances et que cette thématique de la diversité culturelle est clairement explicitée et fait partie des missions du service. Nous avons organisé la semaine annuelle de l'égalité des chances, du 12 au 23 mai, avec une organisation d'une expo parcours « tout ce que vous avez voulu savoir sur l'homosexualité », de l'asbl La Lucarne, c'était ici à l'Hôtel de Ville, il y a eu aussi une conférence « comment vit-on son homosexualité aujourd'hui ? » à l'Institut Supérieur de l'Education avec l'asbl Tel Quel. Chaque fois qu'il y a des stands organisés par l'asbl Sida où nous avons une personne dédiée du service, systématiquement l'information est donnée sur les différentes pratiques sexuelles. Le Centre de l'Egalité des Chances a également formé le personnel soignant chez nous de la Bonne Maison de Bouzanton à l'accueil de la diversité, notamment des personnes âgées homosexuelles. Alors, en projet, parce que ça c'est ce qui est fait mais il y a encore de nombreux projets, il va y avoir la création ici en octobre 2011 d'un point de contact égalité des chances à l'espace Wallonie de Mons situé dans l'ilot de la Grand'Place, avec des permanences, des médiateurs fédéraux, permettant justement le dépôt des plaintes des citoyens victimes de harcèlement. La formation par le Centre pour l'Egalité des Chances des agents du CPAS en contact avec la population sur les

thèmes de discriminations, ces formations seront organisées. Promotion des outils de communication communaux, les sites Mons.Mag et le futur point de contact lutteront aussi contre les discriminations. Alors, en juin, il y aura une invitation des élus en charge de l'égalité à un séminaire organisé justement par le Centre de l'Égalité des Chances même chose, une invitation en décembre 2011 pour la lutte contre les discriminations et enfin, nous travaillons régulièrement avec l'asbl Tel Quel qui est située ici à Mons, qui est un centre communautaire de gays et lesbiennes, créé pour eux, pour accueillir, écouter, informer, réorienter, aider à s'épanouir toute personne concernée directement ou indirectement par l'homosexualité, préoccupée par son orientation sexuelle ou par son identité de genre, donc cette asbl, elle a des quartiers bien connus sur la Place du Parc et ils peuvent nous aider dans des animations scolaires, des sessions de sensibilisation, des sessions aussi contre l'homophobie. Donc, je crois que ça ne sert à rien non plus de vouloir dépenser de l'argent dans différents endroits puisque nous travaillons de manière concrète avec une asbl qui est vraiment efficace et qui elle-même aussi est reconnue comme centre d'appui pour la discrimination contre les LGBT qu'on vient de définir. Donc, je crois qu'objectivement, cette problématique est bien connue et bien suivie au niveau de Mons. Bon, avoir une motion en plus, je dirai, ça ne mange pas de pain, mais je ne sais pas si ça va changer grandement la politique qui est déjà mise en œuvre sur Mons.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Sur Mons et sur notre territoire puisque des mariages gays et lesbiens sont autorisés depuis 2003, si je ne dis pas de bêtises. M. DUBOIS, un petit mot ?

M. Christophe DUBOIS, Conseiller : Oui. Alors, premièrement pour répondre aux interrogations que M. LECOCQ nous a fait part. On parle en effet dans la motion de violences, d'agressions, on va plus loin des questions de meurtres et de viols, en effet, sorti comme ça du contexte de la phrase dans laquelle ces mots apparaissent, ça paraît énorme, quoi que. Il faut savoir qu'en Belgique et également à Mons, il y a des agressions qui se déroulent, on n'en a pas toujours connaissance, on en a connaissance de manière individuelle parce que les gens se confient parfois plus facilement à des gens qu'ils connaissent qu'à des forces de police parce que, comme je l'ai dit en introduction, c'est parfois difficile d'expliquer dans quel contexte on a été agressé donc je parle des agressions et de la violence en général. Est-ce que des viols, c'est quelque chose qui est exagéré ? Et bien, pas du tout, il y a des jeunes femmes, des femmes lesbiennes qui se font violer par des hommes parce qu'ils pensent comme ça pouvoir les guérir. On reçoit

des témoignages aussi de ce type là et il y a également des agressions qui portent à la mort, il n'y en a pas eu en Belgique récemment mais on en connaît ailleurs en Europe et certainement en France, des attaques homophobes qui ont conduit à la mort de la personne agressée. Alors, à Mons également, les personnes qui ont témoigné chez nous et qui nous ont fait part de ce qu'elles ont vécu, pour certaines d'entre elles, ça a même porté lieu à une hospitalisation. Donc, je ne pense pas qu'on ait vu ça à la légère et qu'on a voulu dramatiser la motion et peut-être qu'il aurait été plus opportun de s'y intéresser un peu plus profondément autrement qu'une recherche internet. Alors, comme le dit M. BARVAIS, la Ville de Mons n'est pas du tout inactive et on le reconnaît très certainement. Maintenant, est-ce qu'une motion qui ne mange pas de pain, ça ne sert à rien ? Mais non, je ne pense pas que ça ne sert à rien parce que ça permet de le rappeler de façon publique et également de poser le débat de comment est-ce que ces personnes peuvent être reçues lorsqu'elles sont victimes, de pouvoir rappeler que c'est une agression qui n'est pas plus tolérable qu'une autre agression et que l'accueil des personnes homosexuelles agressées, dans les bureaux de police, peut aussi être pensé, je ne sais pas si ça se fait ou si ça ne se fait pas, ce n'est pas l'objet de la discussion mais en tout cas, il y a des zones de police en Belgique où cet accueil est également pensé. Et le deuxième engagement de la Ville de Mons qui est un engagement purement symbolique, de pouvoir afficher un soutien public à la cause, c'est un soutien à la cause qui va évidemment renforcer un sentiment de bienvenue à l'égard des personnes qui sont concernées. Voilà, donc je ne pense pas, non, que c'est pris à la légère et ni que c'est dramatisé. Je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. DUBOIS. Est-ce qu'on peut passer au vote pour la proposition de motion relative à la lutte contre l'homophonie ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, VISEUR, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mmes NAHIME, BRICHAUX, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, PREVOT, M. DUBOIS, Mmes WAELPUT, HOUDART

2 abstentions : M. TRANCHANT, Mme FRANCO

ADOPTE - 18^{ème} annexe

62° Objet : Octroi de la citoyenneté d'honneur. Proposition. Rel.Ext.

REMIS

14° Objet : ASBL PARC COMMUNAL DE JEMAPPES. Compte et bilan de l'exercice 2010. Approbation. Gestion f. C/C2010/ASBL

ADOPTE à l'unanimité - 19^{ème} annexe

15° Objet : ASBL PARC COMMUNAL DE JEMAPPES. Budget de l'exercice 2011. Approbation. Gestion f. C/B2011/ASBL

ADOPTE à l'unanimité - 20^{ème} annexe

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : je voudrais dire un mot à propos du Parc communal de Jemappes qui est particulièrement beau. Il est très vaste, soigné, les étangs sont prisés par les pêcheurs, tout cela ressemble à une belle histoire, surtout depuis l'inauguration de la Roseraie. Malheureusement, enfin ça n'a pas l'air très sérieux ce que je vais dire mais c'est retiré du dossier, les canards, trop nombreux salissent les bords de l'étang et les poissons, ça c'est vraiment plus sérieux, meurent par manque d'oxygène. Je le déplore vraiment parce que c'est un lieu superbe qui donne beaucoup de chlorophylle disons, aux habitants qui sont là autour. Voilà. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Les canards font rire, Mme MERCIER, oui c'est vrai que c'est une grande problématique que nous connaissons avec ces canards et d'ailleurs on pensait, on ne sait pas quoi en faire, on pensait les tuer ou les remettre dans d'autres parcs mais c'est vrai que c'est une problématique importante dont M. DEL BORRELLO est fort conscientisé et il va dès lors vous parler des canards du Parc communal de Jemappes en tant que président de l'asbl.

M. Mauro DEL BORRELLO, Conseiller : Oui merci. En tout cas, pour les canards je confirme, c'est un réel problème et sans aller dans la plaisanterie, on a tenté de trouver certaines solutions, c'est vrai qu'ils dégradent fortement le site, à tous les niveaux, donc on tente de trouver des solutions avec des experts. Par contre, concernant les poissons qui meurent, ce n'est pas seulement un problème d'oxygénation mais je dirai un peu trop de zèle dans le chef des pêcheurs qui ne cessent de sur nourrir lesdits poissons et qui créent comme ça une réaction chimique. En tout cas, ce sont les éléments qui n'ont été également confirmés par des experts mais de là maintenant à interdire la pêche dans le cadre du Parc communal, vous conviendrez que c'est un peu délicat pour l'instant. Voilà.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. DEL BORRELLO.

Sortie de M. BARVAIS = 37 présents

16° Objet : Premier amendement au budget 2011. Gestion f. MB1/2011

M. Bernard BEUGNIES, Echevin : Tout d'abord, je vais essayer de faire le point sur la situation financière à l'occasion de ce premier amendement 2011. Quelques rappels. Le plan de gestion avait prévu pour 2011 un déficit de 2.911.175 euros, ce plan de gestion a été approuvé par le Ministre de Tutelle en la date du 22 avril avec la mention, je cite : je constate que les projections pluriannuelles incluant les mesures montrent que l'équilibre peut être atteint à l'exercice propre à l'horizon 2015. Effectivement, puisqu'à l'horizon 2015, nous présentons un boni de 88.107 euros. Alors, déficit prévu 2011 : 2.911.175 euros, présentation du budget 2011, déficit 2.695.638 euros et après la première modification budgétaire, le déficit est de 2.681.422 euros. Donc, 2.681.422 par rapport au plan de gestion, ça fait donc une amélioration de 229.753 euros, c'est-à-dire en termes de pourcentages, une amélioration de 7,39%. Par rapport au budget initial, les dépenses augmentent de 918.821 euros, soit 0,60%, alors que les recettes augmentent de 933.036 euros, soit de 0,62%, il y a donc une amélioration de 14.215 euros par rapport au budget initial. Ce sont les dépenses de fonctionnement qui augmentent le plus : 4,93% mais elles sont compensées par les recettes, comme je viens de vous le dire et à ce sujet, nous prenons toutes les mesures qui s'imposent, notamment au sujet des frais énergétiques qui demeurent évidemment un problème mais nous avons engagé « un monsieur énergie ». Exemple concret d'effort : 46.860 euros pour 2011 en demi-année pour les alarmes. Nous avons eu un problème avec les alarmes, c'est-à-dire que pour continuer à pouvoir être assurés, il fallait mettre dans tous les bâtiments des alarmes pour continuer à être assuré par Ethias. Et bien, ces 46.860 euros, en demi-année, ont été compensés, on a pris cette somme, on l'a divisé par les 54 bâtiments et on a rattaché, ces bâtiments-là, aux différents services ainsi tous les Echevins ont fait un effort de compensation, ces alarmes ont été payées en modification budgétaire, mais modification budgétaire compensée par des efforts, chacun a dû soustraire par bâtiment, le coût de ces alarmes. Voilà un exemple concret de l'effort que le Collège a réalisé. En outre, la Ville de Mons, puisqu'on parle souvent des frais de fonctionnement, effectivement ils ont augmentés mais en outre, la Ville de Mons est largement la championne wallonne des frais de fonctionnement par habitant. Et championne wallonne dans le bon sens du terme. Je vais d'ailleurs vous montrer un graphique de Dexia, puisque j'ai pu assister à

un séminaire de Dexia, où il comparait les frais de fonctionnement par habitant par rapport à la moyenne de 20 communes wallonnes et par rapport aux communes de Wallonie, je vais vous montrer, Mons c'est ici le point noir, tout le restant ce sont les autres communes wallonnes et vous voyez, on est franchement le champion en dépenses de fonctionnement par habitant. C'est le point noir ici, c'est le meilleur point ! C'est parce que c'est celui qu'on voit le mieux, il est en noir ! Nous sommes ici situés vraiment à l'extrême gauche par rapport aux autres communes. Voilà. Je ne sais pas si c'est bien l'extrême gauche mais c'est toujours le cas. Alors, malgré les hausses d'index et les revalorisations barémiques, la masse salariale semble maîtrisée. Les dépenses pour la masse salariale ont augmenté de 120.222 euros, soit de 0,18% par rapport au budget initial. Donc, j'en conviens, il faut rester vigilant mais par rapport au budget initial, l'augmentation n'est que de 0,18% et tout ça malgré les hausses d'index et les revalorisations barémiques. En ce qui concerne la gestion active de la dette, je souligne trois points, on a lancé les bons de trésorerie, le programme est sur 50 millions d'euros de bons de trésorerie et les gains programmés seront substantiels. Deuxièmement, M. VISEUR, quelque chose qui va vous intéresser, vu les taux à long terme historiquement bas, nous sécurisons 20 millions d'euros, la répartition de notre portefeuille dettes passe ainsi de 23% à 29% d'emprunts à taux fixes. En 2008, nous étions à 8% de taux fixes, 2008 - 8% des taux fixes, maintenant, nous en sommes à 29%, - 20 millions sécurisés. Nos emprunts dits structurés, bien entendu, diminuent donc en conséquence. Enfin, autre idée qui va vous plaire, nous étudions la possibilité de faire appel à une firme externe audit spécialisé de la dette afin de gérer de manière continue et valoriser la dette. Deux ombres, j'en conviens, la presse s'est interrogée là-dessus, donc je vais répondre. Deux ombres dont nous ne sommes nullement responsables, Dexia, 7% de dividendes au lieu de 13% mais ça c'est général. Je rappelle que ces 13% qui étaient escomptés et qui étaient autorisés par la circulaire ministérielle, soit pour Mons, ça serait un manque à gagner de 221.000 euros. Mais, je vous rappelle quand même, je vous l'ai dit tout à l'heure, que nous avons une différence positive par rapport au plan de gestion, supérieure à ces 221.000 euros, puisqu'il est de 229.753 euros exactement, donc ça n'entamerait même pas les prévisions du plan de gestion. Avant de faire une éventuelle et je dis bien éventuelle modification budgétaire, nous attendons donc des nouvelles de la Région wallonne à ce sujet puisque la Région wallonne pourrait compenser. Deuxième point noir, si je puis dire, les chèques repas dont la presse a parlé. Le coût annuel supplémentaire serait de l'ordre de 176.000 euros avec le

rattrapage de 166.000 euros. Le dossier, puisque vous avez demandé de vous tenir au courant de tous les litiges qui pourraient avoir des répercussions financières, le dossier est actuellement entre les mains de notre avocat car notre Conseil communal, donc vous-mêmes, depuis 1991, dans ses considérants n'a jamais considéré que l'on octroyait des chèques repas à la place des primes de fin d'année mais bien pour des considérations objectives comme l'absence de possibilité de restauration ou pour des raisons d'organisation. Donc, voilà où nous en sommes actuellement. Enfin, je vous rappelle aussi nos réserves. Nos réserves sont de 9.800.000 euros et nos provisions sont de 5.614.272 euros et elles sont restées toutes les deux strictement intactes. Voilà les informations que je peux vous communiquer et je vous remercie de m'avoir écouté.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. l'Echevin. Qui souhaite prendre la parole ? M. VISEUR.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, c'est un petit peu amusant l'exposé de M. BEUGNIES parce que...

M. Bernard BEUGNIES, Echevin : ce n'était pas l'objectif !

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : ce n'était pas l'objectif mais enfin, ça me facilite le travail parce que depuis le temps que j'interviens sur les budgets et les amendements, il sait à peu près d'avance les points sur lesquels je vais intervenir et donc il répond par avance à mes questions parce que les questions que j'avais préparées, vous avez déjà répondu mais c'est vrai quand même que le déficit s'améliore un petit peu en tout cas par rapport au budget initial mais comme je l'ai quand même déjà dit plus d'une fois, qu'on arrive à être en boni après 2015 alors que toutes les années précédentes sont en déficit, ça tient quand même un petit peu du miracle. Ce n'est pas trop difficile pour le moment tant qu'on peut être en déficit de rester dans les clous en quelque sorte. Quand il faudra traverser la rue réellement, c'est-à-dire passer du côté du boni, le petit miracle, je ne suis pas sûr que ce sera si facile que ça en vue de 2015. Mais, on n'y est pas pour le moment donc je ne vais pas faire de procès d'intention, on est en déficit, le déficit ne s'aggrave pas, au contraire il s'améliore un petit peu ça va. Les frais d'énergie, M. BEUGNIES en a parlé parce qu'il sait bien que c'est un de mes dadas évidemment les consommations d'énergie et la réduction des consommations d'énergie, on a voté ici un plan énergie issu du Conseil Participation du Développement Durable et malgré toutes les mesures, je vois quand même que les frais d'énergie sont encore en augmentation et vous avez cité en Commission un chiffre quand même dont j'ai pris note, de 61% c'est quand même quelque chose, c'est pas une petite augmentation, une augmentation de

61%, ça dans votre exposé, vous n'avez pas repris ce chiffre là, je voulais quand même le rendre public parce que ce n'est pas une petite augmentation. Alors, il y a l'affaire de Dexia en général. Bon, je trouve quand même que Dexia est un petit peu gonflé parce que pour avoir de l'argent frais, il y a quelques mois ou un an, je ne me souviens plus exactement de la date, elle a dit aux communes « mais vous pouvez investir, il n'y a pas de problème, le holding communal va vous rémunérer à raison de 13% ». Tout le monde trouvait ça énorme, 13%, quel placement a encore aujourd'hui un rendement de 13%, ça n'existe pas, on était un peu dubitatif sur cette promesse et bien aujourd'hui, Dexia dit non, on ne sait pas payer, vous n'aurez que 7% point à la ligne et alors, le Gouvernement wallon, connaissant les finances des communes qui avaient mis ça dans leurs budgets, dit mais alors on va peut-être payer à la place de Dexia. Mais, ça ne va pas, on a déjà sauvé Dexia une fois, deux fois et maintenant, quand ils ne respectent pas leur promesse, il faut encore que ce soit l'argent public qui intervienne pour rééquilibrer les promesses que Dexia ne sait pas tenir. Alors, de tout ça, de tout ce que vous avez dit et du débat qu'on a déjà eu en Commission, moi je retiens surtout la bonne nouvelle que vous nous avez annoncée, c'est-à-dire qu'on va engager, à la Ville de Mons, quelqu'un qui va surveiller ce que Dexia fait et propose à la Ville parce que c'est un petit peu facile, jusqu'ici Dexia proposait quelque chose et la Ville suivait. Les emprunts structurés dont vous avez reparlé qui sont des emprunts dangereux surtout maintenant qu'on parle de dégrader la note de l'Etat belge, ça risque de faire augmenter les taux d'intérêts et ces emprunts structurés auraient été très dangereux, je suis déjà intervenu dans ce sens là donc c'est une bonne chose qu'on sécurise les finances et qu'on diminue le nombre d'emprunts structurés. Mais c'est Dexia qui a proposé ça, il y a un conflit d'intérêts, Dexia est juge et partie, il ne va évidemment pas proposer à la Ville de Mons des mesures qui iraient à l'encontre de ses intérêts, c'est une évidence et jusqu'ici, tout ce que Dexia a proposé, la Ville l'a avalé. Alors, c'est une bonne chose, je vous l'avais déjà dit, que maintenant on engage quelqu'un même si ça fait quelques frais supplémentaires, c'est une garantie de meilleure gestion des finances de la Ville parce qu'on agit encore avec Dexia maintenant comme on agissait avec le Crédit Communal dans le temps mais ce n'est plus du tout la même institution, ce ne sont plus les mêmes intérêts, ce n'est plus la même façon de fonctionner et donc ça c'est une bonne chose. Bien, voilà en gros ce que je pensais dire de votre présentation. Quant au vote sur l'amendement lui-même, en toute logique évidemment on ne le vote pas puisque c'est l'amendement à un budget que nous n'avons pas voté donc on votera non, non pas à

cause de ce que vous avez déclaré mais à cause d'une logique des votes, on continuera dans la même logique de voter non.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. VISEUR. Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, c'est tout simplement pour expliquer le vote. Globalement, ça a été expliqué donc la modification budgétaire est plutôt positive puisqu'elle permet de diminuer le déficit légèrement même si on cite des chiffres, 7% et que c'est bien présenté mais globalement c'est 200.000 euros mais c'est positif et donc je tiens à le souligner. Mais, on n'est pas complètement rassurés par rapport à l'objectif qu'on s'est fixé en 2015 et ce n'est pas cette modification budgétaire ci qui va complètement enlever nos doutes, donc par rapport au budget où on s'était positionnés contre, on va s'abstenir aujourd'hui pour le côté positif de la modification. Je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci. Je peux passer au vote ? Oui, je vais vous passer la parole M. BEUGNIES.

M. Bernard BEUGNIES, Echevin : Je vais répondre. Mais le miracle il est simple. C'est essentiellement le contrôle de la masse salariale, on a prévu un déficit en 2012 et 2013 de l'ordre de 4 millions mais qui sera compensé par les réserves, c'est ce que j'ai dit quand j'ai présenté le plan de gestion et en 2015, on va d'une part bénéficier en recettes de l'augmentation du Fonds des Communes donc après 2013 et d'autre part, le plan de gestion prévoit de non remplacer le personnel qui est mis à la pension, évidemment si vous ne remplacez pas le personnel qui est mis à la pension, c'est un effet cumulatif et c'est cet effet cumulatif de non dépenses de personnel contrôlé à un moment donné, donc pour le moment ça augmente parce que nous avons revu la revalorisation barémique donc pour le moment ça augmente, mais à partir d'un moment donné quand on ne remplace plus le personnel et si on maintient bien ce que le plan de gestion prévoit, la masse salariale va être maintenue, donc les dépenses de ce côté-là sont stabilisées et d'autre part le Fonds des Communes et les recettes vont augmenter. Donc, le « miracle » voilà comment il s'explique et c'est ça les projections dans le plan de gestion. En ce qui concerne Dexia, je pense qu'Ecolo est dans la majorité au sein de la Région wallonne, il aurait pu faire dès lors ses remarques dans l'hémicycle de la Région wallonne et effectivement, Dexia prévoyait 13%, il n'en distribue que 7 alors qu'il est en perte, donc ça veut dire tout simplement que Dexia puise dans ses réserves et son capital pour pouvoir distribuer des dividendes. On peut effectivement se poser des problèmes de cet ordre là mais pour 2012 Dexia a aussi fait un plan de gestion et prévoit

être en bénéfice mais effectivement, il faudra être prudent avant d'inscrire des dividendes Dexia dans les plans de gestion.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, la maîtrise de la masse salariale, elle a une limite. Ne pas remplacer les gens qui partent à la pension, je ne dis pas qu'il faut les remplacer systématiquement, il y a une évaluation à faire à chaque fois mais il y a évidemment une limite parce que le service doit continuer à être rendu aux citoyens et que ce soit en vue de 2015, quand on va arriver auprès de cette année là que la masse salariale va coûter moins cher, là j'ai des doutes parce qu'il faudra du personnel en 2015, ça ne va pas se faire tout seul les événements de 2015 et donc il faudra encadrer ça notamment probablement avec encore une augmentation de la dotation à la police, si on veut que la Ville soit sécurisée à ce moment là, donc c'est pour ça que j'ai des doutes sur ce que j'ai appelé le miracle. Quant à Dexia, oui, ils sont en perte alors qu'ils avaient promis 13% donc ils prennent sur leurs fonds de réserve mais ça veut quand même dire que Dexia n'est peut-être pas très bien géré et que lui avoir confié pendant trop longtemps les intérêts des finances de la Ville, n'était pas une bonne chose puisque s'ils ne savent pas déjà se gérer eux-mêmes, ils ne vont peut-être pas mieux réussir avec les finances de la Ville. Donc, je maintiens, c'est une bonne initiative d'avoir engagé quelqu'un parce que je n'ai pas confiance en Dexia pour mettre son nez dans les finances de la Ville.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

27 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mmes POURBAIX, NAHIME, BRICHAUX, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, HOUDART

3 NON : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

7 abstentions : MM. BAILLY, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, TRANCHANT, Mme FRANCO

ADOPTE - 21^{ème} annexe

17^e Objet : FABRIQUE D'ÉGLISE SAINTE-WAUDRU A MONS

a) Compte général - exercice 2009 – Avis. GF 79002

ADOPTE à l'unanimité - 22^{ème} annexe

b) Modification budgétaire n° 2 - exercice 2010 - Avis. GF 79002

ADOPTE à l'unanimité - 23^{ème} annexe

18° Objet : FABRIQUE D'ÉGLISE SAINT-NICOLAS EN HAVRE A MONS

a) Compte général - exercice 2008 – Avis. GF 79003

ADOPTE à l'unanimité - 24^{ème} annexe

b) Modification budgétaire n° 1 - exercice 2009 – Avis. GF 79003

ADOPTE à l'unanimité - 25^{ème} annexe

c) Compte général - exercice 2009 – Avis. GF 79003

ADOPTE à l'unanimité - 26^{ème} annexe

d) Modification budgétaire n° 1 – exercice 2010 – Avis. GF 79003

ADOPTE à l'unanimité - 27^{ème} annexe

19° Objet : FABRIQUE D'ÉGLISE SACRE CŒUR A MONS

a) Compte général – exercice 2008 – Avis. GF 79004

ADOPTE à l'unanimité - 28^{ème} annexe

b) Modification budgétaire n° 1 – exercice 2009 – Avis. GF 79004

ADOPTE à l'unanimité - 29^{ème} annexe

c) Compte général – exercice 2009 – Avis. GF 79004

ADOPTE à l'unanimité - 30^{ème} annexe

d) Modification budgétaire n° 1 – exercice 2010 – Avis. GF 79004

ADOPTE à l'unanimité - 31^{ème} annexe

20° Objet : FABRIQUE D'ÉGLISE SAINTE-ELISABETH A MONS

a) Compte général – exercice 2008 – Avis. GF 79005

ADOPTE à l'unanimité - 32^{ème} annexe

b) Modification budgétaire n° 1 – exercice 2009 – Avis. GF 79005

ADOPTE à l'unanimité - 33^{ème} annexe

c) Compte général – exercice 2009 – Avis. GF 79005

ADOPTE à l'unanimité - 34^{ème} annexe

d) Modification budgétaire n° 1 – exercice 2010 – Avis. GF 79005

ADOPTE à l'unanimité - 35^{ème} annexe

21° Objet : ASBL PICARDIE LAÏQUE MONS – Compte et bilan de l'exercice 2009.
Approbation. Gestion f. C/C2009/ASBL/038

ADOPTE à l'unanimité - 36^{ème} annexe

22° Objet : ASBL PICARDIE LAÏQUE MONS – Budget de l'exercice 2010.
Approbation. Gestion f. C/B2010/ASBL

ADOPTE à l'unanimité - 37^{ème} annexe

Entrée de M. BARVAIS = 38 présents

23° Objet : Subsidés FIFA. Octroi. Économie

24° Objet : Subside Progress. Octroi. Economie

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Pour ces deux points puisque c'est à peu près la même chose, ce sont des rallonges de subsidés qu'on donne sans grande justification et ça ne nous convient pas tellement parce que c'est clair que le design et le Festival du Film d'Amour, ce sont quand même des chouchous de la majorité, on ne peut pas leur refuser grand-chose et je voudrais bien voir si d'autres asbl demandaient des subsidés supplémentaires après coup si elles les obtiendraient aussi facilement que ça. Et d'ailleurs, c'est la tutelle qui a annulé ce point puisqu'il avait déjà été voté en octobre 2010, nous-mêmes nous nous étions déjà abstenus pour les raisons que j'évoque maintenant et donc le point revient après l'annulation de la tutelle, nous ne changeons pas notre vote par rapport à octobre 2010, donc ce sera une abstention sur les deux points.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Pas d'autre intervention ? M. MARTIN, un petit mot d'explication s'il vous plaît.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Oui, juste quelques mots d'explication. Effectivement, on a déjà eu le débat à deux reprises au sein du Conseil communal. Donc, il n'y a pas de chouchous pour la majorité, M. le Chef de groupe, il y a simplement des actions qui nous semblent intéressantes à un moment donné, on s'en est déjà expliqué, à savoir que

pour le Festival du Film d'Amour, exceptionnellement, à l'occasion du 25^{ème} anniversaire de celui-ci et compte tenu de l'importance croissante que ce Festival a pu prendre au cours du temps, il a été réalisé toute une série d'actions complémentaires avec les commerçants du Centre-Ville en fin d'année et que dès lors, nous avons souhaité, exceptionnellement, attribuer un subside de 5.000 euros complémentaire à l'occasion de ce 25^{ème} anniversaire dans le cadre de cette collaboration avec les commerçants durant les fêtes de fin d'année. Compte tenu du fait et que pour le design c'est la même chose, le dossier est introduit sur base des soldes de crédits disponibles en 2009, le dossier a été introduit à la Tutelle comme il se doit puisqu'il dépasse un montant de 2.500 euros et c'est la règle, la Tutelle a estimé que le délai qui lui était donné pour traiter les crédits 2009 était insuffisant et donc a demandé à la Ville de réinscrire le budget sur l'année budgétaire suivante. Donc, il n'y a pas d'annulation sur le fond et sur le principe par la Tutelle, simplement une demande d'adapter les écritures budgétaires, ce que nous avons fait et c'est la raison pour laquelle nous revenons ici au Conseil communal avec ces deux dossiers. Quant au design, c'est une très belle action qui a été menée également avec les créateurs wallons et les commerçants du Centre-Ville, nous avons la faiblesse de penser qu'il est utile, au niveau de la Ville de Mons, de soutenir le commerce du Centre-Ville par rapport à la concurrence que peuvent leur délivrer les centres commerciaux de périphérie, ce sont des actions qui ont rencontré un certain succès à la fois auprès des commerçants et à la fois auprès du grand public, on s'en réjouit et on espère qu'on pourra, à l'avenir, en réaliser d'autres de cette nature. Je vous remercie.

L'Assemblée passe au vote du point 23 qui donne le résultat suivant :

35 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mmes NAHIME, BRICHAUX, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELPUT, HOUDART

3 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTÉ - 38^{ème} annexe

L'Assemblée passe au vote du point 24 qui donne le résultat suivant :

35 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mmes NAHIME, BRICHAUX, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELPUT, HOUDART

3 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOpte - 39^{ème} annexe

25^e Objet : Subside complémentaire à l'ASBL Gestion Centre-Ville de Mons. Octroi. Économie

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Là l'intitulé parle de subside complémentaire à l'asbl Gestion Centre-Ville mais il faut expliquer un peu de quoi il s'agit, c'est-à-dire que comme le mobilier des terrasses des cafés de la Grand'Place est maintenant remboursé par les cafetiers, ils bénéficiaient de l'exonération de la taxe sur les terrasses et comme maintenant ils ne doivent plus rembourser le mobilier des terrasses, ils vont payer la taxe mais cette taxe va servir à déjà acheter le prochain mobilier. Donc, sur ce mécanisme financier, nous n'avons pas de problème que ce soit bien clair mais je voudrais quand même dire un petit mot à propos de ce fameux mobilier des terrasses de la Grand'Place parce que j'estime qu'on ne peut pas dire que le premier « verset » fut un grand succès. D'ailleurs, aujourd'hui, le mobilier est disparate parce qu'il y a des cafés qui l'ont remplacé par du mobilier à eux et moi je ne trouve pas que ça dépare la Grand'Place que toutes les chaises ne soient plus du même modèle. En tout cas, si vous les remplacez en 2012, il faudrait veiller quand même à la qualité des nouveaux sièges parce qu'il faudrait penser au confort des clients. Avec les actuels, il a fallu tout de suite ajouter des coussins tellement ils étaient durs, s'il ne faisait pas très chaud ou s'il faisait froid, ils étaient glacés, ils étaient trop chauds, par contre quand il y avait du soleil qui tapait dessus parce que ce sont des sièges en métal, penser aussi au poids du mobilier pour tous ceux qui doivent le manipuler tous les jours, l'installer le matin, le ranger le soir, pour ceux qui doivent faire ça tous les jours, c'est important et surtout que ces chaises ne soient plus fabriquées en Chine comme les précédentes, après l'affaire des fameux pavés « kandas » qui devaient venir d'Inde, il ne faudrait pas que de nouveau, les chaises et les tables de la Grand'Place viennent de Chine. Voilà. En tout cas,

j'attends votre réponse et vos engagements sur la qualité du mobilier plus que sur le montage financier qui ne nous dérange absolument pas.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci tout d'abord pour votre intervention. Je prends acte avec satisfaction de vos encouragements par rapport au montage financier qui est proposé ce soir au Conseil communal, on partage assez bien au niveau du Collège les constats que vous venez de poser, il y a d'ailleurs une analyse en interne qui a été faite conjointement avec les cafetiers de la Grand'Place et avec les service de la gestion Centre-Ville et qui conclut effectivement à toute une série d'améliorations à apporter par rapport au modèle qui a été suivi à la fois en termes de fournitures du mobilier et à la fois en termes de gestion au quotidien quant à cette opération. Bon, c'est une opération qui a été menée en 2005, même si je n'étais pas à l'époque en charge du dossier puisque je n'étais pas Echevin, il me revient quand même que les choix qui ont été faits à l'époque l'ont été sur base des demandes des cafetiers eux-mêmes, ce sont les cafetiers, j'ai même les noms mais je ne les citerai pas ici dans l'Assemblée, qui ont proposé le modèle, son origine, pour une simple raison, c'est que, à l'époque, l'argument et mon collègue M. DEPLUS me le souffle à l'instant, était le prix. Les cafetiers ont déjà eu un mal certain à accepter à l'époque la mise ne œuvre de ce principe qui bousculait leurs habitudes, principe qui était précurseur et qui, entretemps, a rencontré un succès certain puisqu'aujourd'hui partout en Europe, on voit d'autres villes suivent le modèle de Mons, j'ai eu des contacts avec des collègues d'Anvers, Strasbourg a suivi dans une certaine mesure aussi avec un règlement qui lui est propre, La Louvière vient d'avancer dans ce sens. Donc, on se rend compte qu'il y avait une pertinence à avancer, la première expérience a connu ses avatars comme toute nouvelle expérience, aujourd'hui on en tire les conclusions mais je ne prendrai pas d'engagement devant vous aujourd'hui, M. VISEUR, parce qu'il y a un principe auquel nous tenons beaucoup au sein du Collège, c'est la concertation avec les citoyens, avec les acteurs de terrain. Et donc, je pense que du côté d'Ecolo vous êtes souvent montés au créneau pour insister auprès du Collège pour faire en sorte que cette concertation soit extrêmement dynamique et active et donc c'est l'engagement que je prendrai en tout cas devant vous aujourd'hui, c'est qu'il y aura une vraie concertation avec l'ensemble des cafetiers, je pense que chacun pourra s'en satisfaire et puis, avec le montage financier que l'on propose, on aura en tous les cas, sans doute, des arguments de notre côté pour faire en sorte d'acheter puisqu'on partage l'analyse que vous formulez, du mobilier de qualité et si possible du mobilier qui soit produit à proximité de chez nous. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. l'Echevin, voilà qui est dit. M. VISEUR ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Il y a le « si possible » d'acheter du mobilier près de chez nous, je sais bien que ce n'est pas facile avec les cahiers de charges mais ici ce n'est pas la Ville qui va acheter puisque c'est l'asbl Gestion du Centre-Ville, ce n'est pas un marché public donc on peut peut-être quand même donner une plus grande importance, une plus grande pondération à ce caractère éthique, non ?

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Je pense que tout n'a pas été clair donc M. l'Echevin va vous donner des informations complémentaires.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : M. VISEUR, je suis au regret de vous informer que la Gestion Centre-Ville, comme asbl para-communale est évidemment soumise à la loi sur les marchés publics, raison pour laquelle j'ai été prudent dans ma réponse, ce n'était pas par distraction.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : On va le voter quand même mais ça me ferait vraiment mal que ça vienne encore de Chine, alors qu'il y a du matériel européen, belge même probablement wallon....

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Enfin, écoutez M. VISEUR, on est tous ici autour de la table en faveur d'encourager au maximum la production locale, régionale et wallonne. Donc, soyons clair, il n'y en a pas qui le sont plus que d'autres. Seulement, nous sommes soumis à une loi qui s'applique à toutes les autorités, à tous les exécutifs et donc je ne vais pas vous dire aujourd'hui, même si ça me ferait bien plaisir, oui on va acheter wallon demain. Il y a une loi sur les marchés publics, de temps en temps j'ai des souvenirs de votre ancien collègue COLLETTE qui nous attaquait parfois sans ménagement voire avec excès à certaines reprises, j'ai encore un exemple très clair en mon esprit parce qu'on nous soupçonnait de saucissonner les marchés, je ne sais quoi du genre, aujourd'hui vous nous dites, mais ce serait bien d'avoir la garantie qu'on achète wallon. Ecoutez, on ne peut pas non plus dire tout et son contraire, à un moment donné. C'est un souhait qui est partagé par tout le monde, il y a des contraintes qui s'appliquent à tous, à commencer par le Collège qui engage sa responsabilité, on respectera la loi sur les marchés publics. Si on peut faire en sorte qu'on achète dans le coin et en Wallonie, tant mieux, si pas, écoutez ce sera le fruit des contraintes qui s'imposent à nous.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci beaucoup, je pense que le débat est clos.

ADOPTE à l'unanimité - 40^{ème} annexe

26° Objet : Subside complémentaire à l'ASBL Patrimoine et Traditions de Messines.
Octroi. Economie

ADOPTE à l'unanimité - 41^{ème} annexe

27° Objet : Etablissement de rapports urbanistiques et environnementaux (RUE) relatifs à la mise en œuvre de plusieurs zones d'aménagement communal concerté (ZACC) – Mission d'auteur de projet pour l'établissement de RUE relatif à la mise en œuvre de la ZACC n° 41 à Cuesmes – Approbation de l'avenant n° 1. 3^e/1e E/2006.930.302.03/TO

REMIS

28° Objet : ASBL MAISON DU TOURISME DE MONS. Octroi d'une subvention complémentaire de fonctionnement de 53,20 euros (crédit prévu en MB1/2011).
Approbation. Gestion f. C/M.Tourisme/MB1/2011

ADOPTE à l'unanimité - 42^{ème} annexe

29° Objet : Constitution de servitude sur les parcelles cadastrées Mons (4^e Division) section B n°s 690 K3 et 690 H3. Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité - 43^{ème} annexe

30° Objet : Constitution de servitude sur la parcelle cadastrée Mons (4^e Division) section B n° 691V5. Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité - 44^{ème} annexe

31° Objet : Revitalisation urbaine du quartier du Béguinage. Renonciation à l'accession au profit de la SA Lixon. Acte de base relatif à la construction d'un immeuble à appartements dit « Val des Ecoliers » Rectification. Cellule foncière RF/NS

ADOPTE à l'unanimité - 45^{ème} annexe

32° Objet : Plan Logement 2005/2008, principe de la mise en vente du bien sis 16, rue Félix Réghem, 7012 Jemappes. Cellule foncière RF/NS

ADOPTE à l'unanimité - 46^{ème} annexe

33° Objet : Béguinage phase II « Les parkings du Nouveau Béguinage » : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur la parcelle de terrain sise à Mons, rue des Canoniers, cadastrée Mons-3^e division section E n°s 1081 K2 et 1081 R2 (7^e série). Cellule Patrimoine RF/NS

34° Objet : Béguinage phase III « Résidence Val des Ecoliers » : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles de terrain sise à Mons, rue des Canoniers, cadastrées Mons-3^e division section E n° 1081 K2 et 1081 R2 (4^e série). Cellule Patrimoine RF/NS

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Pour les 33 et 34, il y a une circulaire ministérielle qui impose donc un rapport d'expertise faite par le Receveur de l'Enregistrement de moins d'un an entre la vente, la décision de vente et l'expertise et ce, pour toute vente de bien appartenant à une commune constitution d'un droit d'emphytéose ou un droit de superficie. Or, ici c'est une renonciation à accession, c'est donc constitué d'un droit de superficie, cela tombe sous le coup de la circulaire, il y a donc une expertise nécessaire du Receveur de l'Enregistrement de moins d'un an. On est donc hors la loi, on ne respecte ni le texte, ni la loi de la circulaire administrative, on vend à 86 euros, le promoteur achète, les enfants du promoteur achètent, le notaire du promoteur achète, les sociétés du promoteur achètent et maintenant ce sont les sociétés des enfants du promoteur qui achètent, c'est très bien la braderie mais pour nous, c'est non et c'est illégal. Donc, demain, nous écrivons au Ministre Furlan et nous déposons le dossier au Parquet du Procureur du Roi. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Hou, là, là ! M. SAKAS.

M. Achile SAKAS, Echevin : M. HANMBYE, je crois que je vous ai toujours donné les explications qu'il fallait, donc on a voté ce point là en 2002 et en 2005 et c'est un projet qui a tardé à arriver, on est en 2011, vous avez peut-être raison mais le prix à l'époque était de 86 euros/m² et c'est la 50^{ème} fois qu'on vient avec le dossier, merci.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On va écrire au Ministre Furlan, on verra bien ce qu'il nous répondra, si oui ou non....

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Je ne vous ai pas cédé la parole, accessoirement, il y a quand même des règles ici aussi. M. HAMBYE....

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Nous poserons la question au Ministre Furlan et nous verrons bien la réponse, si oui ou non, il y a des circulaires mais dans un état de droit, il y a des circulaires à respecter, les personnes morales du droit public doivent avoir un avis d'un Receveur de l'Enregistrement de moins d'un an. Au point 32, vous avez d'ailleurs demandé un avis d'expertise et il est du 25 octobre 2010, donc là on respecte la circulaire au point 32 mais aux points 33 et 34, on ne la respecte pas, voilà ! Merci.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Nous nous abstenons comme d'habitude pour les raisons exposées par notre collègue.

L'Assemblée passe au vote du point 33 qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme

COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mmes POURBAIX, NAHIME, BRICHAUX, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, HOUDART

5 NON : MM. BAILLY, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE

5 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, MM. TRANCHANT, DUBOIS, Mme FRANCO

ADOPTE - 47^{ème} annexe

L'Assemblée passe au vote du point 34 qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mmes POURBAIX, NAHIME, BRICHAUX, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, HOUDART

5 NON : MM. BAILLY, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE

5 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, MM. TRANCHANT, DUBOIS, Mme FRANCO

ADOPTE - 48^{ème} annexe

35^e Objet : Flénu, avenue du Champ de Bataille, 415 – 6 appartements, 1 surface commerciale et 2 garages – procédure de vente. Accord de principe. Cellule foncière RF/MDB

REMIS

36^e Objet : GHILIN – Caserne sise route de Wallonie – Enquête publique et estimation du bien par le comité d'acquisition d'immeuble – décision définitive d'exproprier. Cellule foncière RF/MDB

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Le point 36 c'est la fameuse caserne de Ghlin.

Donc, le bien est estimé à 6 millions d'euros pour plus de 12 ha avec les bâtiments et en gros d'après toutes les explications qu'on nous a données, le projet nous convient mais il faut faire remarquer, en tout cas j'ai fait remarquer en Commission que vu sa situation financière, la Ville doit demander l'autorisation de l'acheter au Ministre Furlan et au CRAC. La demande est envoyée mais on n'a pas encore reçu la réponse. Et nous, on nous demande de décider sans avoir reçu ces réponses, sans savoir si nous sommes

autorisés à l'acheter. C'est quand même étonnant que ça passe au Conseil avant d'avoir reçu ces réponses, sauf à admettre évidemment que les réponses que doivent donner les Ministres socialistes du Gouvernement se décident à Mons et pas à Namur, ce qui est quand même pour moi une partie de la réalité. Oui, sur le fond mais on aimerait bien quand même émettre la réserve qu'on nous fasse connaître la réponse du Ministre et du CRAC dès qu'elles seront arrivées.

M. Achile SAKAS, Echevin : Tout à fait M. VISEUR. Ici, c'est un accord de principe sous réserve de l'accord du Ministre Furlan.

ADOPTE à l'unanimité - 49^{ème} annexe

37^e Objet : Demande d'inscription de crédits en modification du budget extraordinaire 2011 de la Régie foncière de la Ville de Mons. Régie foncière RF-GF20110511/001/MB1

ADOPTE à l'unanimité - 50^{ème} annexe

38^e Objet : ASBL ROYAL AUTO MOTO CLUB. Compte et bilan de l'exercice 2009. Approbation. Gestion f. C/C2009/ASBL/040

ADOPTE à l'unanimité - 51^{ème} annexe

39^e Objet : Subvention de 2.000 euros pour Picardie Laïque – Semaine des Gens du Voyage du 19.11.2010 au 26.11.2010. MB1. Service Égalité des Chances et Citoyenneté

ADOPTE à l'unanimité - 52^{ème} annexe

40^e Objet : Subvention de 4.270 euros pour le Plaza Art dans le cadre du projet de sensibilisation Mons-Palestine – MB1. Service Égalité des Chances et Citoyenneté.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Le Plaza Art joue un rôle remarquable dans notre Ville. La subvention de 4.270 euros n'est pas de trop et les films qu'on y présente sont souvent hors du commun. Malheureusement, il y a parfois des problèmes de projection, c'est ce qui s'est passé pour le film Tom Boy. Les spectateurs de la séance de 19h, le dimanche 15 mai, ont été renvoyés dans leurs pénates, la projection n'a jamais commencé, je pense qu'il y avait un problème technique, c'est d'autant plus bizarre que le matin, le film avait déjà été passé et ça c'était bien déroulé mais le soir, donc à 19h, il n'a jamais voulu démarrer. Alors, c'est dommage parce que les gens sont repartis, ils étaient quand même un peu tristes et vexés et je le signale.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Ok, on a bien entendu votre réflexion par rapport aux problèmes au niveau du Plaza, je vais céder la parole à Mme PREVOT sur le même sujet.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Oui. Ici, évidemment il n'y a rien à dire sur la dépense, sinon que, encore une fois, les mesures prises dans le cadre de sensibilisation restent faibles parce que, au fond, ça part de la motion qui demandait des mesures humanitaires et par rapport à ça, ça reste faible. Je suis déjà intervenue sur le sujet, puis-je demander si à part cette subvention et cette sensibilisation, dans le cadre du Plaza, quelque chose d'autre est prévu qui soit un peu plus pointu. Je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine ; Merci Mme PREVOT, M. BARVAIS, un petit mot peut-être sur la petite subvention octroyée au Plaza Art dans le cadre du projet de sensibilisation.

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Oui, volontiers, Mme la Présidente. Pour les problèmes techniques, là je ne suis pas compétent mais effectivement donc nous avons été retenus dans un projet de la DGCD - Direction des Programmes de Sensibilisation - donc ici, on était vraiment à un subside pour la sensibilisation et parmi les sensibilisations il y avait notamment des séances scolaires avec les enseignants qui ont reçu un dossier pédagogique sur les thèmes abordés dans les films et ils ont été développés dans des débats qui ont été animés par un journaliste, Pascal Fenaux donc je crois qu'ici on a eu lors de ces séances plus de 1.400 spectateurs au Plaza avec la collaboration de représentants d'ONG, d'Amnesty, d'Oxfam, donc ici, dans ce cadre ci c'était vraiment un subside pour la sensibilisation de la population. Donc, ce n'était pas un subside pour une aide particulière par rapport à Gaza, là c'est un autre domaine, ici on était dans la sensibilisation, pas dans de l'aide financière.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. l'Echevin. Voilà pour les problèmes techniques comme on l'a signalé, on n'est pas compétents en la matière mais on peut interroger le Plaza Art, pour le reste, je pense que M. BARVAIS a répondu.

ADOPTE à l'unanimité - 53^{ème} annexe

41^e Objet : Modification de la convention établie entre la Ville de Mons et l'ASBL Epatt-Galipettes de Tournai. Jeunesse

ADOPTE à l'unanimité - 54^{ème} annexe

42^e Objet : Construction de 24 habitations unifamiliales et d'un immeuble de 59 appartements – Création d'une voirie-Exploitation d'un parking en sous sol de 65

emplacements et de deux cabines haute tension. Avenue du Millénaire à 7011 Ghlin.
 Approbation du projet. Aménagement Territ. et Permis PU2010/967

43° Objet : Construction de 24 habitations unifamiliales et d'un immeuble de 59 appartements – Création d'une voirie-Exploitation d'un parking en sous sol de 65 emplacements et de deux cabines haute tension. Avenue du Millénaire à 7011 Ghlin.
 Approbation de la création de voirie et du tracé. Aménagement Territ et Permis PU2010/967

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, 42 et 43, c'est la même chose, c'est encore un nouveau lotissement, cette fois-ci à l'Avenue du Millénaire à Ghlin. Mais, les points qui sont inscrits à l'ordre du jour du Conseil communal ne portent que sur le tracé de la voirie et le parking qui est en sous-sol comme l'a fait remarquer et à juste titre, M. DARVILLE en Commission. Mais, sur le fond du dossier lui-même, le Conseil n'est pas consulté puisqu'il s'agit d'un permis d'urbanisme qui est du ressort du seul Collège. Moi je trouve que ce n'est pas logique que le dossier soit ainsi saucissonné même si je reconnais que c'est la loi, je ne dis pas que c'est contraire à la loi mais je demande quand même à ce que la majorité puisse prévoir un mécanisme qui permette au Conseil d'avoir un œil sur ce type de permis de lotissement et pas uniquement sur le tracé de la voirie. Alors, dans le cas présent, par exemple, on sait qu'il y a eu de nombreuses remarques lors de l'enquête publique et ces remarques là ne se trouvent pas dans le dossier et donc nous, on n'a pas pu en prendre connaissance. Bref, j'ai une question, parce qu'il y a quand même des renseignements dans le dossier même si le point ne porte que sur la voirie, j'ai pu lire certaines choses intéressantes d'ailleurs mais je demande au moins un renseignement précis, sur les 24 maisons prévues, combien seront mitoyennes, donc 24 maisons en plus des 54 appartements et combien seront des maisons à 4 façades ? Parce que surtout dans la première couronne de la Ville, là où le terrain devient très rare, il faut absolument privilégier et même peut-être exclure toute autre forme que des maisons mitoyennes dans les nouveaux logements parce qu'il y a une question d'occupation de l'espace, il y a une question aussi d'économie d'énergie et des lotissements à 4 façades comme celui qu'on construit derrière chez moi, ça ne peut plus exister, ça doit être rayé de la carte. Alors, ici je voudrais savoir combien sont mitoyennes et combien sont « 4 façades ».

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Je ne sais pas si on a toutes ces informations mais je vais d'abord céder la parole à M. DARVILLE et puis M. MARTIN prendra le relais pour une réponse collective du Collège.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Merci Mme la Présidente. Donc, comme je l'ai expliqué en Commission, ici ce sont les voiries. En ce qui concerne le permis, c'est de la compétence du Collège et à ce jour, le Collège n'a pas encore statué sur la décision. En termes de consultation, je crois quand même que le citoyen est consulté puisqu'il y a enquête publique et il y a la CCAT - Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire. Voilà. Je passe la parole à mon collègue.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Effectivement, comme l'a indiqué notre collègue Marc DARVILLE, le CWATUP est très clair par rapport aux compétences du Collège et du Conseil et l'article 129 notamment. Il y a toute une série de procédures qui sont assurées et qui permettent à la population de s'exprimer notamment à travers les enquêtes publiques qui sont effectuées sur le terrain. Quant à la question qui a été posée par M. VISEUR, je vais quand même y répondre très concrètement parce que le projet est en la possession des services communaux. Sur les 83 logements qui sont envisagés sur le site, il y en a 9 qui sont des maisons 4 façades et qui s'expliquent, je dirai, par un souci d'harmonisation avec l'environnement urbain du site, du quartier du Festinoy qui est à côté, l'Avenue du Millénaire où il y a une série de maisons à 4 façades, il y a une progressivité dans l'urbanisation proposée. Comme l'a dit M. DARVILLE, au jour d'aujourd'hui, ce dossier n'a pas encore fait l'objet d'un avis du Collège, le Collège a simplement clôturé l'enquête publique et aujourd'hui on va envoyer le dossier pour avis au fonctionnaire délégué avant de statuer sur la proposition qui est faite par l'investisseur.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci à mes deux collègues. M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement, je rappelle ce que j'ai dit il y a 3 ou 4 Conseil, c'est qu'à 300 m de là, il y a le site de la Vieille Haine et je crois me souvenir que le Ministre Marcourt a donné un subside pour l'exploitation de l'eau chaude qui arrive à 70° et donc on la pompe et quand elle arrive à 70° on est à 400 m, j'estime qu'il est utile que le Collège voit si on ne pourrait pas tirer un petit tuyau de station de pompage sur le site car comme développement durable, ce serait quand même chouette qu'on ait enfin un quartier chauffé avec de l'eau chaude. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Voilà, il n'y a qu'à tirer un petit tuyau, M. l'Echevin de l'Urbanisme !

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Effectivement, la géothermie est un atout spécifique à notre région et sachez bien, deux éléments de réponse, que d'une part, dans les dossiers d'importance qui sont en cours de traitement aujourd'hui, au niveau de la Ville, je pense

notamment et j'étais avec mon collègue Marc DARVILLE encore toute la journée en réunion à ce sujet au futur Centre de Congrès mais pas seulement, il y a une demande qui est systématiquement effectuée par la Ville pour pouvoir valoriser la géothermie, ça c'est un aspect des choses. Deuxième aspect, c'est que systématiquement, lorsqu'il y a des nouveaux projets d'urbanisation, on l'a évoqué d'ailleurs lors de la présentation de la ZAC 25 au dernier Conseil communal, il y a une demande qui est effectuée par le Collège et par les services compétents, c'est-à-dire le Service de l'Urbanisme communal en l'occurrence, pour faire en sorte qu'il y ait une approche très optimale des promoteurs en matière de développement durable, en matière d'énergie renouvelable, en matière de réutilisation des eaux de pluie, etc. etc. Et donc, toute cette approche là, elle est bien sûr parfaitement intégrée par nos services, assumée comme telle par le Collège et transmise aux investisseurs. Je pense qu'elle fait consensus au sein de notre Assemblée et vous pouvez compter sur nous pour la relayer systématiquement.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : A propos du chiffre donné par M. MARTIN, quand il y a 9 « 4 façades » sur 24 maisons unifamiliales, parce que vous avez assimilé dans un chiffre global les maisons et les appartements. Evidemment que les appartements ne peuvent pas être 4 façades, je n'en ai jamais vu. Donc, il y a 59 appartements, il y a 24 maisons unifamiliales et quand même encore 9 qui ne sont pas mitoyennes, bon, j'insiste pour que le Collège aille dans ce sens, vous avez dit que vous donnez des instructions dans ce sens aux investisseurs, voyez quand même dans ce dossier ci si on ne peut pas aller plus loin au point de vue de la mitoyenneté des maisons.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Juste un mot pour dire que c'est une préoccupation et qu'on en tient compte mais ne comptez pas sur le Collège pour annoncer que l'on interdit définitivement à Mons la construction des « 4 façades ». Cela ne me semble pas raisonnable, je pense que chacun ici autour de la table a parfois l'occasion de vivre dans une villa ou une maison 4 façades, je pense qu'il serait particulièrement mal venu d'annoncer à tout nouveau citoyen qui souhaite s'implanter à Mons qu'il est désormais interdit de profiter de l'avantage de vivre dans une maison 4 façades. Il faut une politique qui soit pragmatique, qui tienne compte d'une volonté de densification de l'habitat notamment à proximité du centre urbain, des centres urbains parce qu'il n'y a pas seulement le Centre-Ville de Mons, il y a aussi toutes les autres communes du Grand Mons, mais voilà il faut être raisonnable, ici on a un projet qui fait 83 logements, il y a eu une discussion entre le Service de l'Urbanisme et l'investisseur, un premier

permis qui a été refusé, qui a fait l'objet d'un nouveau travail, il y a eu aussi des réactions de la part de la population et encore une fois, je me permets quand même aussi M. VISEUR de pointer là une incohérence dans votre discours, c'est que vous reprochez systématiquement au Collège de ne pas être suffisamment ancré dans la participation citoyenne et quand on tient compte en partie des réflexions qui sont apportées par les citoyens, vous nous dites, mais vous n'allez pas assez loin. A un moment donné, il faut quand même être un peu cohérent dans son discours politique. Ici, on essaye d'être pragmatique, on essaye de concilier la volonté de l'investisseur, les besoins exprimés par la population et notre approche en matière d'aménagement du territoire qui vise à intensifier raisonnablement le territoire.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : M. VISEUR, une réplique ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je ne veux pas polémiquer outre mesure mais d'une part, on est là vraiment à proximité des centres urbains et donc ce n'est peut-être pas sur tout le territoire qu'il faut dire qu'on doit interdire les 4 façades mais en tout cas, il faut les restreindre au maximum et certainement dans la partie la plus proche du centre urbain. Vous me dites, on tient compte des remarques des citoyens, peut-être bien mais les remarques des citoyens, je vous ai dit qu'elles n'étaient pas dans le dossier, donc moi je peux difficilement en prendre connaissance puisque c'est un dossier qui ne concerne que les voiries. Bref, en principe, ce sont les Conseillers qui ont le dernier mot, moi je ne répliquerai plus mais on votera le 42 et le 43 parce qu'ils ne portent que sur les voiries tout en demandant vraiment au Collège d'être le plus restrictif possible sur les maisons 4 façades à proximité du centre.

ADOPTE à l'unanimité - 55 et 56^{ème} annexes

44^e Objet : École Achille Legrand à Mons – Renouvellement des chaudières. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/2011.722.146.00/ER

ADOPTE à l'unanimité - 57^{ème} annexe

45^e Objet : Festinoy – Pavillon Service Prévention – Renouvellement des rives de toiture. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/2011.832.232.00/ER

ADOPTE à l'unanimité - 58^{ème} annexe

46^e Objet : Bâtiments scolaires – Equipement des cyber-classes. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/2011.722.137.00/VT

ADOPTE à l'unanimité - 59^{ème} annexe

47^e Objet : Ecole communale V. Baudour – Salle de gymnastique. Aménagement de vestiaires. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/2011.722.147.00/BD

ADOPTE à l'unanimité - 60^{ème} annexe

48^e Objet : Aménagement de la Place Cité du Vieux Champ à Flénu – Partie 2 : éclairage. Approbation de la modification de l'imputation de la dépense. 3^e/2^e E/2010.421.092.00/GMS

ADOPTE à l'unanimité - 61^{ème} annexe

49^e Objet : Remplacement matériel et outillage pour le Service des Plantations. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/4^e E/2011/766.191.00/BS

ADOPTE à l'unanimité - 62^{ème} annexe

50^e Objet : Construction d'un columbarium – Rectification du montant estimatif de la décision du Conseil du 15.09.2009. 3^e/4^e E/2009.878.294.01/MM

ADOPTE à l'unanimité - 63^{ème} annexe

51^e Objet : Marché complémentaire au marché « Plan de Numérisation et d'information – Mission de Conseiller Technologique ». Approbation des conditions. 3^e/4^e E/2010.771.179.01/AD

ADOPTE à l'unanimité - 64^{ème} annexe

52^e Objet : Aménagement des trottoirs et accotements (travaux subsidiés). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e E/2011.SUB.421.096/SD

ADOPTE à l'unanimité - 65^{ème} annexe

53^e Objet : Entretien des cours d'eau non navigables 2011. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e E/2011.440.104.00/MF

ADOPTE à l'unanimité - 66^{ème} annexe

54^e Objet : Bâtiments scolaires – Mise en conformité des cuisines. Approbation de l'addenda. 3^e/1^e E/2011.722.154.00/FS

ADOPTE à l'unanimité - 67^{ème} annexe

55° Objet : Service de Prévention – Acquisition de matériels sportifs. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/4^e E/2011.835.240.00/RM

ADOPTE à l'unanimité - 68^{ème} annexe

56° Objet : Service de Prévention – Acquisition de vélos. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/4^e E/2011.835.237.00/RM

ADOPTE à l'unanimité - 69^{ème} annexe

57° Objet : Acquisition de camionnettes fourgonnées – Rectification des montants estimatifs de la décision du 29.03.2011. 3^E/4^E E/2011/Camionnettes fourgonnées/RM

ADOPTE à l'unanimité - 70^{ème} annexe

58° Objet : PZO 2011 – Acquisition de matériel pour véhicules service Incendie – Approbation de l'investissement et de l'adhésion au marché organisé par le S.P.F. 3^e/1^e E/2011.351.080.00/BS

ADOPTE à l'unanimité - 71^{ème} annexe

59° Objet : PZO 2011 – Acquisition d'un camion citerne pour le Service Incendie – Approbation de l'investissement et de l'adhésion au marché organisé par le S.P.F. 3^e/1^e E/2011.351.079.00/FL

ADOPTE à l'unanimité - 72^{ème} annexe

60° Objet : Centre d'Interprétation de l'Histoire Militaire de Mons – Etude de programmation. Approbation de l'avenant 1. 3^e/4^e E/2010.762.160.00/RM

ADOPTE à l'unanimité - 73^{ème} annexe

61° Objet : Centre d'Interprétation d'Histoire de la Vie Militaire à Mons – Assistance en maîtrise d'ouvrage. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3^e/4^e E/2011.762.169.00/RM

ADOPTE à l'unanimité - 74^{ème} annexe

62° Objet : Octroi de la citoyenneté d'honneur. Proposition. Rel.Ext.

REMIS

Sortie de MM. BAILLY et MANDERLIER = 36 présents

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Nous passons aux interpellations. Je vais passer la parole à Mme Laurette PREVOT pour son interpellation sur les couches réutilisables pour les petits.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Je vous remercie. En fait, ça paraît un sujet assez léger mais vous allez voir qu'il pèse lourd !

Au départ, les couches à jeter, on sait qu'elles ont été appréciées par les mamans surchargées. Mais, elles figurent aujourd'hui en bonne place parmi les déchets problèmes. En fait, les langes à jeter sont considérés comme le quatrième déchet en importance, c'est-à-dire qu'il concerne 9% du tout-venant. Donc, les quantités jetées sont vraiment énormes, on estime que ça fait entre 700 et 1.000 kg par enfant, en plus les matières utilisées dans ses langes sont très polluantes, il y a des produits chimiques, du chlore, du polyacrylate de sodium, du plastique, etc. Elles sont non valorisables, longues à se décomposer - entre 300 et 500 ans - elles sont aussi toxiques pour la nappe phréatique et finalement elles sont très coûteuses en matière d'environnement et en termes financiers. Vous me direz, il existe des alternatives, telles que les langes à jeter biodégradables mais si on s'en tient au tonnage de déchets, il reste le même. Il nous reste les couches réutilisables et c'est d'elles que je vais parler maintenant. Dans sa thèse présentée à la Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux et relayée par le Centre National d'Information Indépendant sur les Déchets, Melle Anne-Sophie OURTH démontre que la production et l'utilisation de la couche réutilisable demande 2,3 fois moins d'eau, 3,5 fois moins d'énergie et 8 fois moins de matières premières non renouvelables que les couches à jeter. Il faut quand même se dire aussi que les couches lavables que l'on vend maintenant ont beaucoup évolué. Elles sont constituées d'une couche imperméable, d'une couche de tissu en coton ou en bambou ou en chanvre et il y a même une feuille de protection supplémentaire qui est lavable et biodégradable. Le tout est lavable à 60°. Ces couches sont évolutives en plus grâce à un système de pressions et elles peuvent donc également servir pour plusieurs enfants. En résumé, les avantages de ces couches sont réels, la diminution du tonnage des déchets qui est porté à charge de tous les citoyens et rappelons qu'il s'agit bien ici de près d'une tonne de langes jetables par enfant, l'empreinte écologique est beaucoup moindre - au moins deux fois - les enfants, on a fait des études là-dessus, sont propres plus tôt avec ce type de langes et finalement, le système globalement revient bien moins cher. Ils ont un inconvénient. Ils nécessitent un gros investissement de base parce qu'il faut en acheter une quinzaine au moins pour être autonome. Mais ces 3 à 400 euros sont vite récupérés, même s'ils restent un frein majeur pour beaucoup de familles. Et c'est à ce niveau que je vous demande d'intervenir car les pouvoirs publics, là, sont vraiment très utiles dans les interventions qu'ils peuvent faire. Je demande donc à la Ville d'étudier vraiment les

questions parce que des mesures d'aide ont déjà été prises dans pas mal de pays, en Allemagne, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, au Québec et en Belgique, il y a pas mal de villes qui ont lancé des initiatives intéressantes. Il y a plus de 100 communes qui ont déjà misé sur ces initiatives - il y a Namur, Durbuy, Bruxelles. Alors, quelques exemples qui peuvent vous montrer ce qui a déjà été fait : Etterbeek donne des primes entre 75 et 125 euros, le remboursement se fait à raison de 50% de la facture avec un maximum de 100 euros dans d'autres villes, il y a pas mal de séances d'informations également, certaines villes comme Huy ont commencé par donner des kits de base, 20 kits de base à 20 familles pilotes avant de lancer le programme, il y a eu également des projets pilotes en milieu d'accueil et je vous dis aussi que des kits de sensibilisation peuvent être loués avec une caution à 5 euros pour un mois, lavages compris par certaines sociétés pour permettre aux familles de tester la formule. Ceci pour dire que l'intervention communale peut être vraiment très inventive et je pourrais vous dire encore que les couches jetables, si on fait un petit calcul sur 2 ans et demi qui est un temps moyen d'utilisation, on peut voir que le total des couches jetables se monte entre 4.500 et 5.000 couches à 30 euros pièce en moyenne, ça fait un coût de 1.300 euros à renouveler à chaque enfant. Quand vous voyez que le kit de base du linge jetable est de 300 à 450 euros, il n'y a pas photo, il y a une grande différence financière. Voilà, je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci Mme la Conseillère, je vais passer la parole à M. BARVAIS, qui est le spécialiste des couches réutilisables !

M. Marc BARVAIS, Président du CPAS : Merci Mme la Présidente. Merci à Mme PREVOT pour son interpellation. En fait, l'Echevin du Cadre de Vie pouvait aussi répondre à la question mais un Marc pouvant en cacher un autre, nous avons décidé de regrouper nos réponses. Alors, la problématique liée à la gestion des déchets représente un enjeu important pour toutes les communes. Il est clair que toute initiative ou innovation permettant de réduire substantiellement le volume des déchets ménagers doit retenir notre attention. Dans ce contexte, la question de l'encouragement des familles à recourir pour leurs enfants en bas âge à des couches lavables réutilisables plutôt qu'à des couches jetables est tout à fait pertinente. Sur base des informations disponibles, il nous semble effectivement que diverses communes wallonnes ont récemment emboité le pas à nombre plus important de communes de la région flamande et ont décidé de sensibiliser les familles à l'utilisation de ces couches. A ce stade, nous ne disposons cependant pas encore d'informations directement utilisables venant des communes

comparables à Mons sur le plan socio-économique. Cela ne permet donc pas d'évaluer correctement l'ampleur éventuelle de la demande des familles. Or, il faut le savoir, que chaque année environ 1.000 naissances sont recensées à Mons, avant toute chose, une analyse de terrain est donc nécessaire. Par ailleurs, l'utilisation des couches lavables entraîne une augmentation du travail de lessive, de détergents et de phosphates, tâche domestique qui, dans un ménage est encore le plus souvent assurée par les femmes. La prise en compte de cette donnée nous semble également importante. Il importe également de cerner les autres besoins et attentes des familles afin de préciser dans quelle mesure cette demande constitue une priorité pour nombre significatif de familles. Il nous semble donc opportun de proposer une analyse de la situation en plusieurs phases :

1° recenser dans nos crèches, MCAE, service de co-accueillantes, les familles qui utiliseraient déjà les couches lavables afin d'obtenir des informations sur la demande et une première évaluation des produits - ce travail est déjà en cours ;

2° recenser les demandes formulées par les familles auprès de nos partenaires du secteur de la petite enfance, notamment les consultations ONE ainsi que les pratiques observées chez les jeunes parents qui s'adressent à eux. Si l'existence d'une demande suffisante est observée ainsi qu'un degré de satisfaction suffisant, des folders d'information pourraient être réalisés et des séances d'information pourraient être organisées. En fonction des résultats de l'analyse, un budget de soutien à un nombre de familles pourrait être déterminé. Je tiens quand même à vous signaler que ça nous coûterait vu les 1.000 naissances, 105.900 euros par an, donc à intégrer dans les frais de gestion et que d'autre part, nous comptons intervenir auprès de l'IDEA vu le tonnage généré par ces langes jetables et voir si des campagnes de prévention relatives à la production des déchets sur le territoire de notre Ville afin que eux-mêmes examinent la possibilité de mener une campagne axée sur l'utilisation de ces langes réutilisables. Donc, nous ne manquerons pas de vous tenir informée de l'étude qui a déjà débuté dans les services. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. BARVAIS. Mme PREVOT ?

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Oui, je vous rassure tout de suite, l'idée première c'était quand même de faire ça sur base volontaire après une bonne information. Je vous donne le cas par exemple de Namur où le nombre de naissances est à peu près le même que chez nous, à peu près 1.000 naissances, ils ont entre 15 et 20% de parents intéressés. Ils ont démarré l'information par le bulletin communal et ils ont lancé un

projet pilote qui a été financé par la Région wallonne pour les 20 familles. C'est finalement 30 familles qui ont répondu et bénéficié du kit pendant 3 mois, tous frais payés. Les 10 familles en plus ont été intégralement prises en charge par la commune. C'est un exemple et je vous dirai aussi que la commune de Durbuy, elle a eu 27 demandes en 4 ans, pour 100 à 110 naissances par an, ce n'est pas énorme, c'est 6,5% donc ça peut être très variable, mais cette commune par exemple se déplace gratuitement pour informer Conseil communal ou familles dans toutes les régions possible, donc si à la limite, vous souhaitez que les personnes concernées à Durbuy viennent faire une information pour les Conseillers ou pour les familles que vous pourriez réunir, ils le font sans aucun problème. Et je dois dire que j'ai eu à faire à des personnes tout à fait ouvertes et j'ajouterais ceci, c'est qu'au niveau de l'utilisation, je suis une grand-mère qui les utilise via ses petits enfants depuis 2 ans et ma foi, ça fonctionne très bien et je suis ravie de ne pas voir mes poubelles augmenter au prorata des langes que je change. Je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : je vous remercie. Sans transition, je cède la parole à M. HAMBYE concernant les espaces verts et la Place de Jemappes.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Il y a quelques mois, nous avons lu, dans un journal bien connu de la Place de Mons, que l'avant dernier, le dernier avant-projet définitif supprimait tous les arbres et qu'il n'en restait plus qu'un sur la Place de Jemappes. Alors, je voulais avoir l'avis du Collège à ce sujet car ça me semblait un peu, je dirai, en retrait par rapport à tout ce qu'on en sait, à ce qu'on entend au niveau développement durable, verdurisation, espaces verts puisqu'on a réussi à limiter les voitures, favoriser le développement lent, favoriser les piétons sur la Place de Jemappes, de supprimer tout ce qui est espaces verts et arbres. Voilà, merci pour votre réponse, d'avance.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. HAMBYE. M. l'Echevin MARTIN s'il vous plaît pour votre réponse.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci Mme la Présidente. M. le Conseiller, tout d'abord, permettez-moi de vous remercier d'avoir accepté de reporter votre interpellation puisque vous l'aviez inscrite au Conseil de mars et j'étais absent, donc merci à vous. Alors, pour répondre à votre interpellation, simplement ce que je voudrais indiquer c'est que le projet dont nous parlons ici ne résume naturellement pas à la question du nombre d'arbres qui seront implantés demain sur la Place de Jemappes, sachant qu'aujourd'hui la situation constatée par tout un chacun n'étant pas brillante en

la matière, on ne peut que progresser. Alors, le projet en l'occurrence, s'inscrit dans le cadre d'un programme de rénovation urbaine extrêmement important au cœur de l'une des entités majeures du Grand Mons et d'ailleurs il prouve l'attention que le Collège porte de manière permanente au développement de Jemappes et c'est un projet d'une ampleur non négligeable puisqu'en tout et pour tout, l'opération de rénovation urbaine représente grosso modo 10 millions d'euros étalée sur plusieurs années. L'objectif pour nous, c'est de pouvoir faire en sorte que Jemappes s'inscrive dans une dynamique positive complémentirement à l'action que mes collègues ont déjà pu mener dans le cadre de la Politique des Grandes Villes notamment et l'objectif, c'est vraiment de poursuivre cette dynamique. Alors, le projet tel qu'il est abouti aujourd'hui, c'est le fruit, là encore, d'un travail de concertation qui a été mené à la fois avec la population, à la fois avec les associations folkloriques et avec les commerçants. Certains avaient une vision bien précise de ce qu'il fallait développer sur la Place de Jemappes et finalement nous sommes arrivés à un compromis et ce compromis est celui qui a été communiqué avec une place qui est pour l'essentiel dégagée mais des emplacements de parking ont été ajoutés sur les côtés pour pouvoir répondre à la demande du commerce de proximité. Mais, au-delà de ça, ce qu'il faut bien avoir à l'esprit c'est que est envisagée dans le programme de revalorisation urbaine, toute la requalification de tout un quartier, tout le cœur de Jemappes, avec l'ensemble des voiries, des trottoirs, rue du Dr Liénard, rue Réghem, rue du Flamand, au-delà de la Place de Jemappes, le rehaussement de la Nationale 51 qui vise à lui donner une identité particulière et éviter d'en faire ce qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire uniquement une zone de transit, une mise en valeur de la façade de l'Hôtel de Ville superbement rénovée et la rénovation complète de la Place avec un pavement en briques de terre cuite. Alors, pour nous, c'est vraiment toute cette opération qui doit être considérée, on pose que c'est vraiment un travail considérable qui va être mené par les services techniques de la Ville notamment et c'est évidemment le résultat final d'une concertation qui a été menée avec tous les acteurs et donc, bien sûr, ce n'était pas nécessairement la volonté de la Ville et le projet qu'on a proposé en amont aux citoyens notamment mais aussi aux commerçants et aux associations n'était pas celui là, il y avait plusieurs arbres, pour reprendre votre préoccupation première, voilà, finalement on est arrivé à un compromis qui est celui-là mais je peux vous garantir qu'avec l'ensemble de mes collègues, on a veillé à ce que le projet qui est terminé aujourd'hui, soit un projet qui permette un mieux en termes de qualité de vie

pour l'ensemble de la population jemappienne et on arrive à quelque chose qui me semble être tout à fait correct par rapport à la situation actuelle. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. MARTIN. Alors, je cède maintenant la parole à M. VISEUR pour la troisième interpellation qui concerne la gare de Mons et les délais et procédures.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Bien, merci Mme la Présidente. Donc, j'étais déjà intervenu sur ce sujet là en avril 2009 et en septembre 2010, à l'époque j'ai interpellé le Collège à propos du manque de débats publics et de consultations sur le projet controversé qui est toujours controversé évidemment de la démolition de la gare actuelle et de la construction de la nouvelle gare. Alors, je reprends quelques extraits des réponses que j'ai obtenues à cette occasion là, c'était M. DI RUPO qui m'avait répondu, bon je comprends qu'il ne soit pas là aujourd'hui mais ça évitera aussi qu'il s'énerve parce que, en général quand on lui parle de la gare et qu'on n'est pas d'accord avec lui, il s'énerve vite donc, on pourra être plus calme aujourd'hui. Donc, il m'a été répondu : « on fera une série de consultations, que ce soient les moins valides, les navetteurs, ça j'imagine que la SNCB qui nous le demandera, que ce soient le quartier, les commerçants, nous discuterons et il y aura des séances publiques auxquelles tout le monde sera invité, bien entendu, tous les Conseillers communaux », ça c'était une des réponses. Une autre : « je réunirai les chefs de groupe au minimum ou je demanderai à la SNCB ou au TEC de venir au Conseil communal et de discuter », c'était une autre réponse. « Il y aura par ailleurs la rénovation de la Place Léopold, l'aménagement et la rénovation des façades et c'est vrai et je m'y suis engagé, je le ferai, il y aura des séances publiques à cet égard ». Alors, de ce que je sais, il y a eu débats à Avenir et Sauvegarde de Mons et à la CCAT mais donc ce ne sont pas des séances publiques, ce sont des réunions à huis clos. Il y a peut-être eu aussi l'une ou l'autre association qui a pu discuter avec le Collège de ce projet là mais je n'en ai pas connaissance. En tout cas, comme grand débat public, je n'ai vu que la réunion du 2 septembre 2010, c'est-à-dire la consultation préalable à l'étude d'incidence qui est légalement obligatoire et donc, ça c'était le minimum minimorum que l'on pouvait organiser à propos de ce projet. Donc, pour moi, il n'y a jamais eu de grand débat contradictoire sur l'opportunité de la gare comme je l'avais demandé à l'époque. Et quant à faire venir la SNCB ou le TEC au Conseil communal ou réunir les chefs de groupe au minimum, et bien j'attends toujours. Faute du débat que j'aurais souhaité, j'interpelle aujourd'hui pour essayer d'avoir des informations. Les informations les plus transparentes possibles sur les procédures et sur

les délais. Parce que, dans la mesure où il s'agit quand même d'une législation complexe qu'il faut respecter évidemment et qu'il y a des informations contradictoires qui circulent, j'aimerais qu'on puisse avoir une clarification de la situation. Première question sur le classement : où en est la procédure de classement de la gare actuelle suite à la pétition de plus de mille de nos concitoyens ? Quelle est la date à laquelle cette décision doit tomber ? Existe-t-il des procédures de recours contre la décision, quelle qu'elle soit, favorable ou défavorable ? Deuxième question : le permis pour la gare provisoire. Il y a eu un permis de bâtir qui a été accordé le 7 mars à la SNCB bien sûr par le fonctionnaire délégué pour créer une gare provisoire avant de démolir l'autre. Mais ce permis préjuge, à mon avis, de la décision de non classement de la gare actuelle puisque si elle était classée on ne peut pas la démolir et est-ce que cet empressement n'ouvre pas la voie à des recours sur cette autorisation de gare provisoire ? Troisième question : l'étude d'incidence, où en est-elle, quand sera-t-elle publiée, quand sera-t-elle soumise à débat public, dans quels délais seront examinées les remarques éventuelles suite à cette étude ? Quatrième question : le ou les permis. De quels permis et autorisations a-t-on besoin avant de commencer les travaux de la nouvelle gare, enfin, d'abord les travaux de démolition et puis les travaux de reconstruction. Il me semble qu'à tout le moins, il faut une modification du PCA et donc, dans ce cas là, un passage du dossier au Conseil communal, est-ce que c'est exact ? Cinquième question : quelles sont les autorités intervenantes ? Qui délivre chacun des permis et autorisations nécessaires ? Qui les délivre en première instance et qui les délivre après recours éventuel ? Quel est le rôle de la Ville dans toute cette procédure à la fois au niveau du Collège et éventuellement, au niveau du Conseil ? Et enfin, la question des délais, au bout de toute cette procédure, quand les travaux commenceront-ils, pour autant qu'ils commencent un jour évidemment. En tous cas, quand commenceront-ils dans le cas le plus extrême, c'est-à-dire dans le cas où il y a des recours mais il faut s'y attendre évidemment. Et, dans cette hypothèse là, quand seront-ils terminés ? Voilà les questions que je voulais vous poser, pour essayer d'éviter que des faux bruits circulent et d'avoir des informations de première source, je vous remercie.

M. Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. le Conseiller.

Beaucoup de questions, beaucoup de questions techniques aussi et donc je vais céder la parole à M. l'Echevin Nicolas MARTIN qui va vous répondre sur ces différentes questions, merci beaucoup.

M. Nicolas MARTIN , Echevin : Merci Mme la Présidente. M. le Chef de groupe, votre interpellation, permettez-moi de vous le dire, sent un peu le parti pris et votre partialité vous pousse à dire des choses...

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Evidemment, que j'ai des positions et je peux les défendre, je suis ici pour ça !

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Et donc, je disais, M. le Chef de groupe, que votre interpellation sentait le parti pris et que votre partialité vous poussait à dire des choses qui me semblent un peu surprenantes, surtout dans le chef d'un responsable politique qui est garant qu'il soit dans la majorité ou dans l'opposition d'ailleurs, des procédures. Donc, au-delà du fait que vous cherchiez à tout prix à donner une couleur polémique à un projet qui a été pourtant largement salué tant par la presse locale que par les centaines de citoyens qui se sont rendus d'ailleurs à la réunion préalable à l'information de l'étude d'incidence le 2 septembre dernier, vous évoquez une procédure qui manque de transparence, pour laquelle il n'y a pas ce que vous qualifiez de « grand débat » ou pour laquelle le minimum minimorum, pour vous citer, serait fait, sans parler de l'accusation que vous faites au fonctionnaire délégué, de prendre des décisions dans l'empressement. M. VISEUR, permettez-moi de vous dire, les mots ont un sens et les lois s'appliquent à tous de la même manière, que ce soit au citoyen, au responsable politique, qu'il soit dans la majorité ou dans l'opposition, il n'y a pas de minimum minimorum, ni de maximum dans une procédure urbanistique. Il y a la loi, il y a les règlements à respecter, ni plus, ni moins et il n'y a pas de place pour l'imagination ou des considérations qui font appel à des desiderata ou des appréciations personnelles de tel ou tel responsable politique et encore moins dans le chef du responsable politique en l'occurrence, de l'entité politique, le Collège ou la Région wallonne qui mène la procédure ou qui remet un avis. Le grand débat, M. VISEUR, il est prévu et il sera effectué en respect du CWATUP notamment dans le cadre de l'étude d'incidence et plus particulièrement de l'enquête publique parce qu'on ne débat pas par ailleurs d'un projet en fonction de son parti pris ou des ses références personnelles. Ce qu'il faut, c'est respecter la loi, c'est celle qui permet à chaque demandeur de bénéficier d'un traitement équitable dans le cadre de sa demande de permis et vous imaginez demain qu'un simple citoyen vienne à l'Administration communale ou à la Région wallonne, fasse sa demande de permis, que par exemple il souhaite construire une habitation qui soit en zone d'habitat et qu'on commence par lui dire, ah non, j'ai envie de faire un grand débat sur votre projet. Ecoutez, il faut être sérieux, il y a des procédures, elles

permettent, ces procédures, au citoyen de s'exprimer, il faut respecter les procédures et nous en sommes les garants. Alors, pour ce qui nous concerne, au niveau du Collège, on vous répondra en fonction des informations dont nous disposons aujourd'hui, en commençant par vous rappeler ce que vous faites mine d'ignorer, une fois de plus, que le demandeur, par rapport à ce projet, ce n'est pas la Ville de Mons et on sent qu'il y a comme ça, une confusion permanente que certains essaient d'introduire par rapport au projet de la gare. Ce n'est pas la Ville qui porte le projet de la gare, c'est la SNCB et plus particulièrement la structure Eurogare et, par ailleurs, le permis, M. le Chef de groupe, il ne sera pas décidé par la Ville de Mons, il sera décidé par la Région wallonne et en particulier par le fonctionnaire délégué et la Ville remettra un avis sur cette demande de permis, ça me semble important de le rappeler ici parce que je sens qu'il y a quand même quelques confusions qui sont entretenues dans la population, dans une certaine frange de la population pour le dire de cette manière ci. Alors, pour répondre à vos questions pratiques. En ce qui concerne les consultations préalables, d'une part, vous l'avez rappelé, la SNCB a présenté son projet devant le public le 2 septembre 2010. L'étude d'incidence, elle examinée l'impact de ce projet dans son environnement, elle est amenée à formuler des recommandations sur le projet, c'est une étude qui sera très utile à la SNCB pour faire évoluer son projet en fonction des remarques qui seront émises par les citoyens. La SNCB bénéficie, il faut quand même le rappeler aussi, d'une certaine expérience dans le domaine de la modernisation des gares, Mons n'est pas la première ville à bénéficier d'une rénovation de sa gare et en tous les cas, grâce à cette expérience, la SNCB pourra en faire profiter le projet de Mons. Une réunion a été organisée avec les représentants de la plateforme des moins valides, plusieurs réunions ont été organisées avec des représentants notamment du GRACQ et de Po-Vélo pour l'accessibilité de la gare aux vélos et le projet est suivi par ailleurs par le TEC Hainaut, les services du SPW-DGO1, l'ancien MET mais aussi les Voies Hydrauliques et les services communaux. Alors, concrètement, par rapport à vos questions - point 1 - le classement : à ce jour, M. VISEUR, le Collège communal n'a reçu aucune notification du Gouvernement wallon quant à sa décision d'entamer ou non une procédure de classement de la gare. Je ne peux donc pas vous en dire beaucoup plus sur le sujet. Pour ce qui concerne votre deuxième point, à savoir le permis qui a été accordé par le fonctionnaire délégué de la Région wallonne, je le rappelle, si vous avez consulté le dossier, M. VISEUR, vous auriez pu lire que la demande porte en fait sur des ouvrages provisoires situés géographiquement en dehors du site ferroviaire en vue de

l'exploitation d'une gare qui est une gare provisoire et ce sont des installations provisoires qui se justifient aussi dans l'éventualité d'une rénovation en profondeur de la gare existante. Cela veut donc dire que la demande et en l'occurrence le permis qui a été délivré, ne conditionne, ni ne compromet en rien le dossier principal de la demande de permis relatif à la nouvelle gare, donc on est ici dans le cadre d'une demande pour une gare provisoire qui est indispensable que la demande de permis qui sera introduite pour une nouvelle gare aboutisse ou non, sachant que la SNCB a dit que si le projet de nouvelle gare n'aboutissait pas, il faudrait quand même rénover en profondeur la gare existante et dès lors disposer d'un permis pour ce faire. Votre troisième point, l'étude d'incidence, mais l'étude d'incidence, elle est en voie de finalisation. Elle sera déposée par la SNCB avec sa demande de permis et l'ensemble du dossier, la demande de permis et l'étude d'incidence et sera soumis à l'enquête publique comme il se doit, pendant 30 jours par les soins de la Ville et la population aura l'occasion, tout le loisir en ce compris et tous les mandataires qui le souhaitent, de s'exprimer à travers elle. Votre quatrième point quant à la procédure, c'est un permis unique qui sera délivré comme je l'ai indiqué tout à l'heure, permis d'urbanisme et donc permis d'environnement regroupés, il n'y a pas de modification du PCA à effectuer puisque la nouvelle gare s'implantera ou la gare rénovée sur la zone ferroviaire inscrite comme telle au PCA, il n'y a pas de modification à effectuer dès lors et le Conseil communal sera sollicité comme on l'a évoqué tout à l'heure dans le cadre du dossier de lotissement à Ghlin, pour la création de voiries qui seront nécessaires à la desserte de la nouvelle gare. Toujours en matière de procédure, vous demandiez ce qu'il en était, et bien la SNCB étant une personne de droit public, c'est la Région wallonne qui délivrera le permis, la Ville aura un avis à remettre comme dans tous les dossiers de ce type et le Conseil communal sera, quant à lui, amené à donner son accord sur la création des voiries, comme je viens de l'indiquer. Puis, dernier élément, par rapport au timing, la SNCB est en train de l'actualiser, donc je ne peux pas vous répondre par rapport au timing puisqu'on n'a pas d'information précise en la matière, tout ce que je peux vous dire c'est que pour ce qui concerne le permis relatif à la gare provisoire, ce qui est envisagé, c'est que les travaux commencent pour le printemps 2012, indépendamment de l'avenir du site de la gare actuelle. Alors, j'en terminerai par là, vous évoquiez les engagements qui ont été pris par le Bourgmestre par rapport à la concertation qui devrait avoir lieu et qu'il encourageait à mener non seulement dans le cadre du projet de la gare au niveau de la SNCB mais aussi dans le cadre du projet de la rénovation du

quartier Léopold et de l'axe de la gare dont M. DARVILLE a parlé tout à l'heure, ces engagements seront tenus bien entendu mais je me permets quand même de vous rappeler, ce n'est pas une petite remarque, que au jour d'aujourd'hui, la procédure de permis, elle n'est toujours pas entamée et donc, le moment venu, quand la SNCB fera le nécessaire et introduira sa demande de permis, conformément aux engagements du Bourgmestre, on fera le nécessaire pour se concerter avec tous les acteurs que vous avez mentionnés en ce compris ceux qui ont d'ailleurs déjà été rencontré et que j'ai mentionné dans mon intervention. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci beaucoup. M. VISEUR.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je ne nie pas que mon interpellation sentait peut-être le parti pris mais la première partie de votre réponse sentait tout à fait la mauvaise foi. Parce que je n'ai jamais dit qu'on n,'avait pas respecté les procédures légales, j'ai dit qu'on n'avait pas respecté les promesses qui avaient été faites. C'est une chose. Pour la deuxième partie, et bien là à mon avis, les réponses sont beaucoup plus claires ; évidemment je sais que c'est la SNCN qui est le maître d'ouvrage et donc il faut aussi interpellé à d'autres niveaux pour avoir des renseignements mais c'est quand même sur le territoire de la Ville de Mons que ça se passe et donc, la Ville interviendra. Je retiens que le Conseil communal lui ne sera consulté que pour les voiries alors qu'on nous avait promis de faire venir le TEC, la SNCB pour en discuter, etc. Cela fait quand même une sacrée différence, non ? Bon, en tout cas, j'enregistre les réponses techniques que vous m'avez données et j'essayerai d'en savoir plus, si nécessaire, par ailleurs.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Voilà, merci beaucoup. Ceci termine notre séance publique.

Nous allons donc passer au huis clos. Je remercie le public qui est resté.

La séance s'ouvre à huis clos avec 36 présents.

Sont absents : M. Elio DI RUPO, Bourgmestre.

MM. BAILLY, MILLER, Mme KAPOMPOLE, MM. MANDERLIER, LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes JOB, DEJARDIN

63° Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a) Mise à la pension d'office d'un Chef de Service administratif. GRH 3296/CB

ADOPTE - 75^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une employée d'administration.
Modification de la date de prise en cours. GRH/HH/PA/4776/A

ADOPTÉ - 76^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

c) Octroi d'une interruption de carrière à 4/5e temps, dans le cadre de l'assistance médicale, à une employée d'administration. GRH/SH/4148

ADOPTÉ - 77^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

d) Prorogation de l'interruption complète de carrière octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/100097

ADOPTÉ - 78^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

e) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5e temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/10280

ADOPTÉ - 79^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

f) Prorogation de l'interruption de carrière à 3/4 temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/10069

ADOPTÉ - 80^{ème} annexe

64^e Objet : SERVICES TECHNIQUES

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a) Subvention du Conseiller en énergie. Rapport final. GRH/SC

ADOPTÉ - 81^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Modification de l'interruption de carrière à 4/5e temps octroyée à un Premier Attaché Consultant. GRH/SH/11942

ADOPTÉ - 82^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

65^e Objet : PERSONNEL OUVRIER. Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un ouvrier définitif. GRH/SH/11093

ADOPTÉ - 83^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

66° Objet : PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES. Prorogation de l'interruption de carrière à mi-temps octroyée à un employé de bibliothèque définitif. GRH/SH/11057

ADOPTE - 84^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

67° Objet : CAISSE DES PENSIONS. Révision du montant de la pension de survie allouée à la veuve d'un ancien Inspecteur de Police. GRH/2126.01/CB

ADOPTE - 85^{ème} annexe

68° Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps à un ouvrier qualifié D1. GRH/SH/11095

ADOPTE - 86^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Modification de l'interruption complète de carrière octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/10942

ADOPTE - 87^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

c) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5e temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/10606

ADOPTE - 88^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

69° Objet : SERVICE INCENDIE. PERSONNEL. Promotion d'un caporal pompier professionnel au grade de sergent. GRH/SI/28 GEN

REMIS

70° Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs/trices primaires. 8e/1e 3869/3817

ADOPTE - 89 et 90^{ème} annexes

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Octroi d'une interruption totale de carrière dans le cadre du congé parental à une institutrice primaire. 8e/1e 3375

ADOPTE - 91^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

c) Octroi d'un mi-temps médical à un maître spécial de religion islamique définitif.
8e/1^e 7635

ADOPTE - 92^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

d) Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite pour inaptitude physique d'une maîtresse spéciale d'éducation physique définitive. 8e/1^e 6330

ADOPTE - 93^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

e) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une maîtresse spéciale d'éducation physique. 8e/1^e 3694

ADOPTE - 94^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

f) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une maîtresse spéciale d'éducation physique. 8e/1^e 3915

ADOPTE - 95^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

g) Nomination à titre définitif d'un maître spécial d'éducation physique. 8e/1^e 3568

ADOPTE - 96^{ème} annexe

71^e Objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a) Désignation d'un professeur de guitare à titre temporaire dans un emploi vacant.
8e/2^e 7598

ADOPTE - 97^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Désignation d'un professeur de violoncelle à titre temporaire dans un emploi vacant.
8e/2^e 3600

ADOPTE - 98^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

c) Désignation d'un professeur de harpe à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e/2^e 3348

ADOPTE - 99^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

d) Désignation d'un professeur de formation vocale et de musique de chambre vocale à titre temporaire dans un emploi vacant. 8e/2^e 7599

ADOPTE - 100^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
72° Objet : ASBL RAEC Mons. Démission de deux représentants de la Ville à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration. Désignation des remplaçant(es). Approbation. Gestion f. RAEC/démissions.nominations

REMIS

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 28 avril 2011.

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

P. URBAIN.

E. DI RUPO.

=====